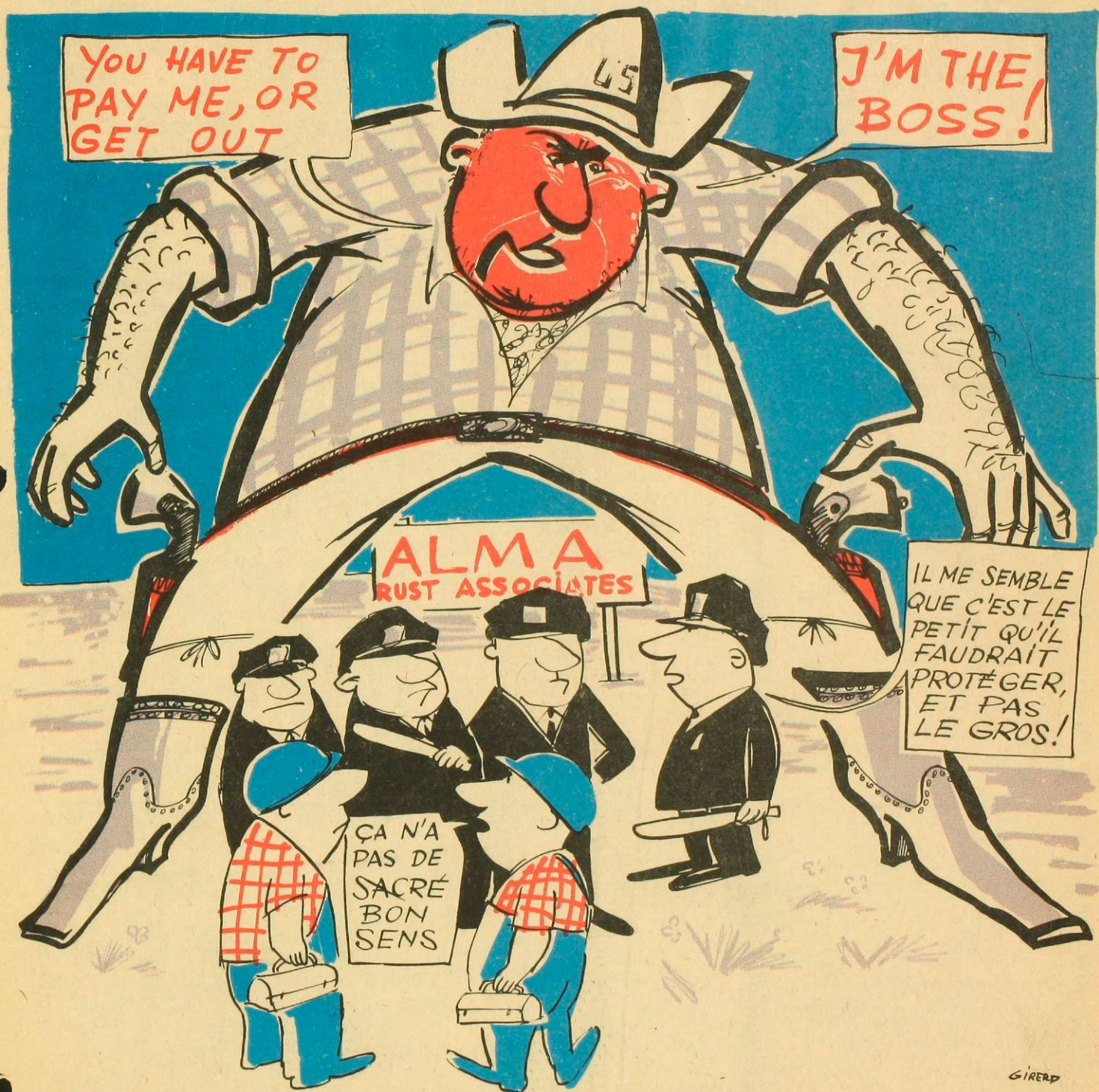


# le tra*1*

COULOMBE JEAN PAUL 226  
411 ST LAURENT  
ST JEAN PQ



# LA MACHINE QUI TUE L'HOMME

La grande oeuvre du syndicalisme c'est de faire valoir l'humanité de l'individu au travail, d'éveiller ses émotions naturelles.

Il s'agit de revaloriser l'homme écrasé par les vastes machines administratives et industrielles modernes, qui tendent à faire de l'homme un rouage insensible.

Car ceux qui élaborent ces grandes machines ne tiennent pas compte des aspirations normales des milliers de femmes et d'hommes qui y travaillent.

En réalité il n'y a rien de neuf dans la mentalité de ceux qui tirent les plans des grands complexes industriels.

Les techniciens du pharaon qui ont tracé les plans des grandes pyramides, 3,000 ans avant Jésus-Christ, n'ont pas un seul instant songé aux aspirations des travailleurs qui les ont bâti.

Les techniciens européens qui tiraient les plans pour la production minière du charbon au 19<sup>e</sup> siècle ne se posaient pas de question sur l'avenir des enfants qu'on y faisait travailler.

Le syndicalisme a changé ceci. Il a donné le moyen aux travailleurs de contester la machine administrative ou industrielle, en rappelant à chacun qu'il peut exiger de vivre comme un être humain, c'est à dire librement.

Les techniciens d'entreprises trouvent que les travailleurs sont très émotifs quand ils réclament leurs droits.

Evidemment ce sont ceux qui n'ont aucune émotion qui sont des anormaux. L'émotivité est l'expression même de la vie.

Richard Daignault

## Important

"Labour" — the English-language edition of "Le Travail" — is available. Members of unions affiliated to the CNTU

and who prefer the English-language edition may obtain it on request, free of charge, by writing to:

"Labour", 1001 St-Denis, Montreal, Que.

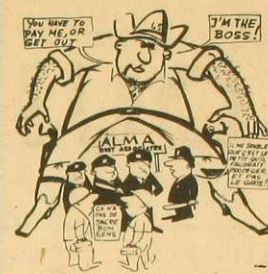
## le travail

Organe officiel de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN). "Le Travail" paraît tous les mois. Directeur: RICHARD DAIGNAULT. Bureaux: 1001, St-Denis, Montréal. Tél. 842-3181. Composé par Typofilm Inc., Montréal et imprimé par l'Imprimerie Le Droit, Ottawa. Le ministère des Postes à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.



# À Alma: une drôle de paix

**le travail**



# 1

La hausse des prix  
enterre les  
augmentations de salaires

# 2

*Marcel Pepin: "Nous n'avons  
pas peur de la liberté"*

# 3

Textile: le chat sort  
du sac

# On se fait mourir à l'ouvrage ...mais on n'en a pas plus

Les travailleurs sont engagés dans une course de rattrapage.

Ce mouvement irrésistible touche actuellement toutes les couches de salariés.

Un agronome du gouvernement Québécois, en grève, a déclaré: "Il y a 30 ans je gagnais \$2,400 et le député en gagnait \$3,000. Aujourd'hui j'en gagne \$6,000 et le député en gagne \$18,000"

Un plâtrier du syndicat de la construction disait, au cours de la spectaculaire grève de la construction à Montréal: "On est rendu qu'on est obligé de se faire mourir à l'ouvrage pour garder un emploi. Si on tient compte du nouveau rythme de

travail qu'on nous impose en regard du salaire, la situation a empiré."

Un tisserand de la Dominion Textile, à Sherbrooke, en grève nous faisait remarquer qu'il y a quelques années il opérait 17 métiers alors qu'aujourd'hui la compagnie exige qu'il en opère 57. Il dit: "Petit à petit un homme s'adapte. Il s'ambitionne. Il aime relever le défi qu'on place devant lui. Ma production s'est accrue plusieurs fois. Mais mon salaire n'est que de quelques sous l'heure plus élevé qu'il l'était il y a quelques années. Et la compagnie veut me faire produire toujours plus rapidement. Ca n'a plus de bon

sens. La compagnie doit payer cette augmentation de production."

Chez les ouvriers, comme chez les collets blancs et les professionnels il y a ce sentiment de désespoir qu'ils sont coincés entre la hausse effrayante des prix et la hausse vertigineuse des taxes. Les profits des compagnies on atteint depuis quelques années des sommets très élevés. Parce que la population a demandé aux gouvernements de prendre en main de plus en plus de secteurs autrefois laissés à l'entreprise privée, les politiciens ont dû engager bien des gens dans des postes très difficiles, pour



La grève de la construction à Montréal: un travailleur en colère fait connaître son point de vue.

# Les prix montent au nez du gouvernement

accomplir des tâches coûteuses. Ils leur ont accordé des salaires très élevés. Malheureusement l'amitié politique était quelquefois plus forte que la compétence. Salaires élevés ajoutés à l'incompétence font qu'il y a gaspillage et pertes écrasantes dans le secteur public. C'est d'ailleurs ce que les fonctionnaires professionnels syndiqués ont amplement démontré. Les politiciens eux-mêmes, malgré qu'ils n'aient aucune compétence nouvelle pour la tâche qu'ils assument, se sont

voté des indemnités parlementaires démesurément élevées.

Voilà un ensemble de situations qui ne pourront pas continuer indéfiniment.

Il est de plus en plus clair que les gouvernements n'ont pas la force nécessaire pour mettre un frein aux abus provocateurs des entreprises à profit, abus qui se traduisent par des prix qui frappent injustement la très grande majorité des travailleurs.

L'aviseur économique du Président Johnson des Etats-

Unis, M. Gardner Achley, vient justement, dans un rapport préparé à l'intention de la Maison Blanche, de sonner l'alerte.

L'aviseur économique du président américain affirme que la hausse des profits des corporations atteint des proportions inquiétantes et que les prix ont tellement augmenté que les travailleurs américains, à l'heure actuelle, sont dans une situation pire qu'ils l'étaient l'an dernier et ceci malgré les hausses de salaires et le fait qu'ils travaillent plus d'heures.

Et l'aviseur du gouvernement américain ajoute: Il ne faudrait pas s'imaginer que le monde ouvrier acceptera encore bien longtemps de subir une telle situation."

Une situation identique existe ici mais la conscience de nos gouvernants est si endormie qu'ils ne s'en rendent pas compte. Pourtant la hausse des prix est telle que le rythme des dépôts en banque diminuent au Canada et que les obligations d'épargne s'encaissent à un rythme très rapide. Les gens ont besoin d'argent.

N'oublions pas que si 56 pour cent de la population est au palier de la pauvreté, le prix de la nourriture a grimpé de 7.7 points au cours de 1965.

La hausse des prix, la marge grandissante des profits que mettent dans leur poche les actionnaires de compagnies, et le fardeau grandissant de l'Etat sont les facteurs qui agitent tout le milieu ouvrier.



*Même si les travailleurs font des journées plus longues, la situation est pire...*

# L'université de Montréal

## LA REINE DES BAS PRIX

La savante université de Montréal connaît des journées d'étude d'un genre tout particulier ! Depuis le 18 avril, 120 employés de la bibliothèque, exaspérés du traitement qui leur est fait par les "gouverneurs", protestent à leur façon.

Les négociations ont débuté le 17 février. Le litige porte sur les salaires, la reclassification, les vacances, les congés-maladie et les congés fériés. Les séances de conciliation portant sur la reclassification sont particulièrement ardues. "Il nous est arrivé, dit M. Louis Sarrazin, vice-président de la section bibliothèque d'entrer au Ministère du Travail à dix heures du matin, pour en ressortir à trois heures la nuit suivante..." La politique de l'université est souvent rétrograde. "Par exemple, continue M. Sarrazin, avant mars '63 les employés non professionnels jouissaient des mêmes vacances que les professionnels, soit quatre semaines. Après ce temps, les nouveaux arrivés avaient droit à... deux semaines après un an." D'un autre côté, les salaires sont plus que minables. En 1965, l'université offre aux aides-bibliothécaires, dactylos et garçons de bibliothèque de "grade 1" \$44.53 par semaine, soit \$2,316 par année. Ceux de "grade 2" reçoivent \$50.53 soit \$2,628. Et l'université a eu le front après un mois de négociations, le 22 mars '66, de proposer le statu quo! Quant au bibliothécaire diplômé, le salaire de base qui lui est offert est le plus bas qui soit au Canada, \$5,208.

Le 28 avril, à force de discussions, les négociateurs des deux parties en sont venus à une entente globale. Tout semblait donc sur le point de se régler mais le lendemain... l'université avait changé d'idée! Elle offrait maintenant seize fêtes payées, bien sûr, mais dont quatre devaient être prises à même les congés-maladie. C'est-à-dire aux frais de l'employé! Et elle n'était plus d'accord au sujet

Les employés du Centre social et des résidences des étudiants n'ont jamais eu froid aux yeux! S'ils font la grève, ce n'est pas par intérêt immédiat, mais par solidarité. Premiers syndiqués de l'université de Montréal en 1962, ils en sont maintenant à leur troisième convention collective. "Nous commencerons cette semaine à négocier, dit M. Omer Parizeau, président du syndicat des employés de l'U. de M. nous avons bien sûr des changements à demander, mais je ne crois pas que ce soit aussi difficile pour nous que pour ceux de la bibliothèque" Et il ajoute, résumant ainsi la pensée de tous les autres: "Nous continuerons à les appuyer, et ce, aussi longtemps qu'il le faudra!"

des vacances... "Le blocage venait donc de plus haut" souligne M. Sarrazin. Ce "plus haut", ce sont les gouverneurs anti-syndicaux qui se nomment "démocratiquement" entre eux et décident de la même façon à quoi sera employé une partie de l'argent du peuple. Mais les syndiqués refusent qu'on se moque d'eux et réclament de leurs négociateurs encore plus de fermeté.

Que signifient les volte-faces soudains de cette "drôle de grève"? Tout vient peut-être de ce que M. Gélinas, président du syndicat de la bibliothèque appelle la "réticence à l'implantation du syndicat". L'université, dit-il, est habile. Il est normal qu'il y ait méfiance envers elle. "Mais, ajoute-t-il, la résistance du groupe la place dans une situation où elle doit admettre que ça ne peut continuer comme ça."



M. Omer Parizeau président du syndicat des employés de l'Université.



CA DIT TOUT!

# NOUS N'AVONS PAS PEUR de la LIBERTÉ

— *Marcel Pepin*



Allocution prononcée par le président de la CSN, Marcel Pepin, au bureau confédéral à Sherbrooke.

Nous avons fondé un mouvement sur la démocratie, sur la liberté. C'est exigeant. Ça coûte cher, Je veux dire, monétairement c'est exigeant, le mouvement ouvrier.

Mais ce qu'il y a de plus vrai,

c'est de respecter les hommes. Les travailleurs sont libres. Pourquoi avoir fondé un mouvement fort comme le mouvement ouvrier? Pourquoi le garder au monde, si c'est un mouvement pour empêcher les gens de s'exprimer? Les empêcher d'être ce qu'ils sont? Si pour les chefs c'est d'être un lot

de canailles qui ferment la bouche des ouvriers afin qu'ils ne puissent protester?

C'est vrai qu'il y a une certaine explosion de la liberté, comme je le pense. Je sais qu'on énerve beaucoup de gens. Même pour moi c'est inquiétant.

# ON ÉNERVE BIEN DU MONDE

Mais c'est encore plus valide que d'accepter que nous vivions dans une province, un pays, où tout sera vraiment calme, tout sera vraiment tranquille, et qu'on aura ce calme, cette tranquillité, dans une immense misère.

Délégués, je désire engager le mouvement, je veux que l'on se fixe de nouveau, que l'on exprime de nouveau, à la face des travailleurs, et à la face du pays, que notre mouvement entend respecter la liberté de choix des salariés, leur liberté, tant et aussi longtemps que ceux-ci, qu'ils travaillent dans l'entreprise, dans les services publics, à Radio-Canada ou dans les chemins de fer, tant que les travailleurs le voudront.

Je pense qu'en posant ce geste nous rendons service, non pas uniquement à ceux qui veulent exercer cette liberté, mais nous le rendons à tous les travailleurs, et même à tous les citoyens du Canada.

Je vous dis ces choses pour une raison bien grave. Il y a eu une réunion importante à Winnipeg. Le Congrès du Travail du Canada (le CTC) a tenu ses assises annuelles. Le président du Congrès du Travail du Canada, Claude Jodoin, a dit des choses très inquiétantes.

Vous savez que la Fédération des Travailleurs du Québec (la FTQ), dont Louis Laberge est président, est affiliée au Congrès du Travail du Canada (le CTC).

Et vous devez savoir que Laberge est forcément obligé de penser la même chose que Jodoin, le grand chef du Congrès du Travail du Canada.

Or voici, en résumé, ce que Claude Jodoin a dicté comme ligne de pensée, comme ligne de conduite.

Pour le Congrès du Travail du Canada (le CTC) la liberté syndicale n'est pas aussi impor-

tante que la conception qu'il se fait du Canada, ou de sa conception politique du Canada.

Au fond c'est une thèse qui n'est pas soutenue par des principes, mais qui est soutenue uniquement parce qu'ils ont peur, qu'ils ont vraiment peur de la liberté des travailleurs.

De plus, je crois que la thèse que les officiers du Congrès du Travail du Canada (CTC) ont soutenu à Winnipeg c'est aussi pour essayer de nous faire peur.

La thèse du Congrès du Travail du Canada (CTC) met en relief une conception de l'idéo-



M. Ted Payne, vice-président de la C.S.N. et membre de la Fédération de la Métallurgie: "La C.S.N. doit aller partout au Canada."



# Tout le monde dans le même moule

logie politique. On croit à un Canada unitaire au CTC. Relisez le discours du président Claude Jodoin et vous verrez qu'on croit à un pays où tout doit être égal, où il n'y a qu'une seule formule qui puisse être utilisée.

Lorsque le président Claude Jodoin mentionne qu'il faut avoir une égalité de traitement à l'intérieur du pays, bien sûr, c'est bon. Mais ce n'est sûrement pas le CTC qui a obtenu qu'il y ait égalité de salaires. Si je compare les salaires des provinces maritimes avec les salaires de l'ouest, les salaires de Terre-Neuve avec ceux du

Québec, on voit qu'il n'y en a pas d'égalité de salaires au Canada.



"Jamais"

Donc, en réalité, leur première idée ce n'est pas de défendre un pays où il y a une certaine égalité de salaires, c'est d'avoir un pays où il n'y aura qu'une seule formule politique à la grandeur de toutes les provinces.

Puis, quand on parlait là-dessus, on dit, maintenant, votre liberté syndicale, vous allez l'exercer à l'intérieur de cette seule formule politique. Ça veut dire, au fond, qu'il n'y aurait qu'une seule formule syndicale.

Je pense que le fait pour des travailleurs de vouloir exercer leur liberté fondamentale, leur liberté d'association, leur liberté comme travailleur et comme citoyen ne doit pas être subordonnée à une conception politique qui est celle du CTC, une certaine forme d'unité politique du pays. Pour moi, que ce soit la CSN, que ce soit tout autre mouvement, c'est la même chose. Les paroles que je dis présentement je ne les dis pas nécessairement parce que je suis président de la CSN mais je les dis parce que je crois qu'il nous faille défendre la liberté et qu'il nous faille préconiser un régime où on ne sera pas étouffé tout le monde dans un grand chaudron, où il n'y aura qu'une formule, une seule d'idéologie, où tout le monde doit passer. Au CTC donc, on conçoit le pays comme étant un tout sans distinction, pour tous les mêmes problèmes, et où tous ont les mêmes aspirations. On voit un pays, on voit

une formule, et cette formule c'est celle que le CTC invente. Parce qu'il a peur. Il a le droit d'essayer de faire croire cela aux travailleurs. Cela le regarde. Cela regarde les délégués du CTC. Ce que je ne voudrais pas, c'est qu'ils veulent imposer de force, cette seule formule à tous les autres, alors que pas grand monde au pays ne s'est soucié présentement sur ce que doit être la confédération ou la fédération canadienne, il n'y a pas de partis politiques qui sont même rendus au point de dire quelle forme cela devrait prendre.

Bien sûr, je pourrais soulever à ce moment-ci le fait que la thèse CTC est peut-être adoptée comme telle parce qu'une bonne partie de ce mouvement n'est pas dominée de l'intérieur, mais l'est de l'extérieur, soit les Etats-Unis. Je ne pense pas me tromper en disant qu'environ 75% de l'effectif global du CTC appartient à des unions qui ne sont pas uniquement canadiennes mais sont appelées internationales parce qu'elles couvrent les Etats-Unis et l'appendice: le Canada. Cela peut entraîner énormément de confusion. Comment se fait-il que nous ayons entendu cette semaine M. Paul Hall, des Marins, dans les journaux et à la T.V. mentionner que ce n'était pas uniquement l'unité nationale qu'il nous fallait, même l'unité internationale. Alors une formule, un moule, tout le mon-

# ÉGALITÉ DE SALAIRES ? CONNAIS PAS !

de dedans. Pourquoi on est ici nous autres? On serait si bête?

Non. C'est mieux de faire un genre de syndicalisme que nous croyons. Différent non pas parce qu'on est des Canadiens français, en majorité, mais parce que nous avons une formule syndicale qui est un peu plus propre à un pays qui est autonome, sur une base politique et qui veut l'être aussi sur la base des travailleurs.

Comme c'est là, les travailleurs sont mûrs politiquement, ils sont libres de voter pour qui ils veulent. Pourquoi ne le seraient-ils pas sur la base de leur mouvement ouvrier? Comment peut-on soutenir que nous n'aurions pas ce qu'il faut au Canada pour avoir notre vrai mouvement à nous? Je pense que la CSN est un exemple de ce que nous pouvons réaliser, nous autres, lorsque nous le voulons vraiment.

D'ailleurs, comment se fait-il qu'il y ait eu une défaite aussi grande des résolutions présentées par nos confrères de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) qui, lors de leur congrès, à Montréal, à grand renfort de publicité, ont mentionné qu'ils avaient adopté une foule de résolutions, des résolutions visant à avoir un statut particulier, un état associé au sein du CTC, pour avoir cer-

tains droits, certains privilèges. A mon avis, c'était du roman, c'était du rêve, ils ont peut-être le droit de rêver, de faire des romans, mais je pense que c'est impossible d'obtenir ces droits et ces privilèges dans une organisation d'abord qui n'est pas dominée de l'intérieur mais de l'extérieur, par les Etats-Unis. Ils peuvent aujourd'hui se déclarer satisfaits, ils peuvent dire que c'est bon ce qui a été fait à Winnipeg, mais qu'ils n'essaient pas de tromper personne.

Le CTC n'a que dix ans d'âge... j'ai lu ça dans le rapport du président Jodoin — il est déjà pas mal âgé, âgé au point où il doit reprendre toute sa structure, pas cette année — non — dans deux ans. Cette année, tout ce qu'il pouvait faire c'était de former une commission pour étudier ça. Tout ça, ça le regarde, ça ne nous regarde pas. Mais ça regarde tout de même les travailleurs qui vivent au Canada. C'est sûr que le CTC ne pourra faire

triumpher la liberté des membres en essayant de les englober dans un seul organisme administratif.

On s'en est plaint à Winnipeg, que la CSN faisait trop de grèves et que même, ima-

ginez-vous, ô scandale! dans le monde ouvrier, on faisait des grèves illégales. Il y en a eu des grèves avant aujourd'hui, avant la période où on se parle, je ne suis pas juge pour savoir si ces conflits ont été légaux ou illégaux mais je ne pense pas que ce soit à un président de la FTQ, Louis LaBerge, à porter un tel jugement. Certaines remarques malicieuses étaient attachées à la déclaration où on nous accusait à toute fin pratique d'être en collusion avec le pouvoir pour faire des grèves et se contenter d'une législation adoptée par la suite.

Vous qui êtes directeurs de la CSN, je pense que vous êtes assez bien informés de la situation pour savoir que tout ce que le mouvement tente de faire, aujourd'hui comme il l'a



M. Charles-Henri Riendeau, président de la Fédération du Textile.

# DANS LE C.T.C.

## LES TRAVAILLEURS N'ONT PAS LE CHOIX

# ÇA NE LES REGARDE PAS !

tenté hier, ça été de représenter le mieux possible les salariés, quelle que soit leur origine, représenter le mieux possible les travailleurs. A mon avis, cette alliance avec le pouvoir et la bourgeoisie dont a fait preuve par une telle déclaration le président de la FTQ, Louis Laberge, c'est un genre de trahison des intérêts réels des travailleurs.

Ce qu'on a décidé, au niveau du CTC, lorsqu'on a parlé de grève générale dans les chemins de fer, pour empêcher la CSN d'y représenter des travailleurs, ce dont on a parlé alors, ce n'est pas du syndicalisme, ce n'est pas le respect des droits fondamentaux des travailleurs. Non. Ça été d'étouffer notre liberté d'empêcher d'agir les travailleurs comme ils le veulent, et ça pour moi c'est très grave!

Pourquoi des mouvements ouvriers, CTC, CSN et tous les autres, pourquoi est-on venu au monde? Pourquoi? Pour défendre la liberté, pour faire reconnaître le droit d'association. Le CTC veut empêcher que les autres exercent cette liberté pour laquelle on s'est battu et

pour laquelle on a fondé des mouvements ouvriers. Pour le CTC, il n'y a qu'une thèse qui compte, il n'y a qu'une forme, c'est celle qu'ils ont décidée. Les travailleurs n'ont pas le choix, ça ne les regarde pas. Et si nous à la CSN nous avions écouté cette thèse, il n'y en aurait pas de mouvement dans la province de Québec ou au Canada qui s'appellerait la Confédération des Syndicats nationaux, parce qu'on n'accepterait pas que des travailleurs puissent exercer leur liberté. Au fond, et c'est peut-être très dur, mais de la manière que ça m'a frappé, le CTC ne veut pas être dérangé, le CTC ne veut pas que les autres, en exerçant leur liberté, les dérangent et dans le fond, le CTC dit: "Au diable, les membres, ce qui compte c'est la structure syndicale unique. Les membres, ils feront ce qu'ils voudront, on va essayer de les englober de force, pour nous il faut à tout prix maintenir un régime dans lequel la liberté ce sera quelque chose qui s'exercera suivant une conception qui est celle décidée par leur mouvement."

Il y eut des voix discordantes, il y en a au moins une, Houle,

le postier. Qu'est-ce qu'il leur disait? "C'est stérile. Occupez-vous en dépit de ce qu'ils pensent, en dépit de ce qu'ils veulent. Ils y resteront forcément."

Membres du Bureau, à mon avis, c'est l'une des attaques les plus dures qu'on a faites à la liberté d'association lorsqu'on a pris telle position au CTC.

A mon sens, il est temps de s'entendre clairement. On ne fera pas du syndicalisme si on veut subordonner nos droits syndicaux à une conception politique unique. C'est comme je l'ai dit au point de départ, la position du CTC c'est bien plus un réflexe de peur qu'un réflexe basé sur des principes, c'est un réflexe de peur masqué par des principes.

J'estime, chers délégués, qu'il est bon que ces choses soient dites et soient dites clairement. Les autres répliqueront. Il y a grand débat. Ils feront ce qu'ils voudront là dessus mais tant et aussi longtemps que nous serons là on pourra dire:

"Nous n'avons pas peur de la liberté."

• FIN •



## Une leçon pour le gouvernement

Les 2,500 professeurs de l'Etat du Québec, réunis dans le S.P.E.Q., après cinq ans d'efforts, trois semaines de grève affectant plus de 30,000 étudiants, et une série d'injonctions, ont réussi à arracher au gouvernement leur premier contrat de travail.

"On peut maintenant espérer, souligne leur conseiller technique, le confrère Paul Doyon, qu'en outre des avantages acquis, les professeurs, par leur grève, auront appris au gouvernement et aux employeurs en général qu'il ne sert à rien de se retrancher, comme des pharisiens, derrière la légalité et les injonctions pour refuser les justes revendications d'un groupe de travailleurs" M. Doyon a précisé: "Il est bien évident que la loi doit être respectée. Mais lorsque l'Etat employeur s'en sert non pour établir la justice mais comme moyen d'oppression, c'est lui qui est hors-la-loi. Les professeurs espèrent que leur action aura pour effet de rappeler au gouvernement cette élémentaire vérité".

Le contrat signé par le S.P.E.Q. confère, entre autres, aux professeurs les avantages suivants:

### Salaires

\$750 d'augmentation du 1er janvier 1966 au 28 juin 1967. Avant la grève, le gouvernement n'offrait pas plus de \$300. Les professeurs ont réussi à modifier l'échelle de salaires basée sur les fameuses normes du ministère de l'Education auxquelles le gouvernement avait juré de ne pas toucher afin de

ne pas reviser ses barèmes de subventions aux commissions scolaires.

La seule ombre au tableau de la victoire durement remportée consiste en ce que le gouvernement a refusé d'inclure la totalité de l'augmentation accordée dans l'échelle de salaires. Une partie sera versée sous forme de primes au personnel déjà à l'emploi du gouvernement. Cela ne facilitera pas le recrutement du personnel enseignant, chose déjà difficile.



*Il ne sert à rien de se retrancher derrière la légalité...*

### Permanence.

Après deux ans.

### Comités pédagogiques.

Des comités de cogestion professeurs-employeur existeront dans toutes les écoles avec certains pouvoirs de recommandations concernant, entre autres, l'engagement, la permanence, l'attribution des tâches.

### Mise à pied.

Aucun professeur ne pourra être congédié à la suite de l'abandon d'une spécialité ou de la fermeture d'une école.

### Vacances.

Deux mois complets.

### Perfectionnement.

\$811,000 affectés à cette fin.

### Comité de relations professionnelles.

Au niveau de chacun des secteurs, écoles normales, écoles d'agriculture, écoles de Beaux-Arts, Conservatoire et enseignement spécialisé.

### Congés maternité.

A partir du huitième mois de la grossesse et durant l'année suivante, si désirée.

### Formule Rand.

En autant que 70 p. cent d'entre eux auront signé des formules de retenue à la source. Objectif déjà atteint puisque le syndicat groupe plus de 80 p. cent des professeurs employés par le gouvernement.



**Le textile,  
C'EST PAYANT!  
(pour les patrons)**

Les mains du leveur de bobines sont déformées par son travail. Une couche épaisse de corne recouvre ses doigts. Lorsqu'il abandonne son travail durant quelques semaines, la peau s'attendrit. Mais au retour au travail, ses doigts blessés saigneront.





**le textile**

**1937-1947-1952**

**les grèves**

### **Ça fait 6 fois...**

Depuis 1937 il y a eu 6 grèves importantes des travailleurs du textile. Six grèves importantes au cours desquelles les travailleurs ont dû consentir des sacrifices énormes pour arracher quelques sous de plus à la compagnie. A la compagnie qui se disait pauvre. Des histoires à dormir debout!

### **Les profits augmentent**

Avec ses 73,063 employés, dont près de 60% se trouvent au Québec, l'industrie du textile est la quatrième en importance au pays. En 1964, par exemple, le taux de PROFITS NET de la compagnie a augmenté de 22.8 p.cent.

Le taux de profit net augmente constamment dans l'industrie du textile. Depuis 1961 il a augmenté plus rapidement que dans l'industrie manufacturière et l'a même dépassé en 1963, alors que le taux de profit de cette dernière indiquait 8.7 p. cent celui du textile marquait 9.3 p. cent. Et pourtant l'industrie manufacturière payait à ses employés des salaires beaucoup élevés! Ainsi en 1965-66 l'industrie manufacturière versait un salaire hebdomadaire de 86.70 dollars alors l'industrie du textile payait à ses employés un salaire hebdomadaire de 71.60 dollars pour un nombre d'heures de travail plus élevé.

### **UN BON PLACEMENT**

Malgré les éternelles ritournelles de la compagnie, les travailleurs ne la croient plus quand elle dit qu'elle est pauvre. Ce n'est pas vrai. La maison Morgan et Co. Une maison de courtage de la célèbre rue St-Jacques à Montréal, la rue des brasseurs d'affaires, écrivait en 1963: "La Dominion Textile Ltd le plus grand manufacturier de textile-coton, constitue à notre avis l'un des investissements les plus attrayants au prix du marché." C'est clair: en 1963 les affaires étaient bonnes et l'avenir s'annonçait prometteur pour les actionnaires. Mais les travailleurs eux? La compagnie va-t-elle continuer encore longtemps à sucer leur énergie et ruiner leur santé pour presque rien?

## le textile

# 1956-1959-1966

## les grèves



## 100 métiers, 212 fils

La compagnie ne poursuit pas seulement une politique de salaires rétrograde; elle impose continuellement une augmentation de production aux travailleurs sans pour cela faire les ajustements de salaires, qui s'imposeraient pourtant.

Par exemple, le nombre de verge de tissus par métier à tisser est passé de 13,777 verges en 1949 à 22,825 en 1966, soit une augmentation de 55 p. cent. Alors qu'un tisserand était responsable de 3 métiers comportant 90 fils chacun en 1937, aujourd'hui le même tisserand doit s'occuper de 50 à 100 métiers qui comportent chacun 212 fils. Et pourtant l'industrie du textile enregistre des profits plus élevés que l'industrie manufacturière et paye à ses employés des salaires inférieurs.

## Depuis 1908, les actionnaires empochent

La compagnie paie des salaires inférieurs pendant que les actionnaires empochent les profits. La Dominion Textile Ltd a payé un dividende à ses actionnaires chaque année depuis 1908. De plus, la compagnie ne distribue qu'une partie de ses profits aux actionnaires, soit une moyenne de 56 p. cent en 8 ans, de 1955 à 1963. Alors que les actionnaires recevaient un dividende de .30 cents par action en 1955, en 1965 ils recevaient 1.20 dollars par action soit une augmentation de 400 p. cent.

## Des demandes raisonnables

Les demandes travailleurs sont pourtant raisonnables: Un salaire qui soit décent, le droit de formuler des griefs, pas de travail pour les femmes la nuit et un contrat de travail d'une durée de deux ans.

# A Q.I.T. LES GARS ONT GAGNÉ

Pour les travailleurs de la Quebec Iron and Titanium, l'année 1965 avait commencé par un conflit intersyndical, conflit qui a duré jusqu'à la fin de septembre. Parce qu'ils ont compris qu'il valait mieux se serrer les coudes, ils viennent de remporter une autre belle victoire syndicale.

## Salaires

Avant: le salaire moyen était de \$2.40 l'heure pour une semaine de 40 heures. Maintenant, le salaire moyen est de \$2.81, ce qui signifie une augmentation moyenne de 0.41 cents et d'au moins 0.32 cents, pour le même nombre d'heures.

Une rétroactivité de dix cents l'heure est accordée à tous à partir du 18 mars

1965, ce qui donne une moyenne de \$190 à \$300.

La prime des travailleurs de quart augmente de 0.02 cents l'heure: elle sera de 0.10 cents pour l'équipe d'après midi et de 0.12 cents pour l'équipe de nuit plus une prime additionnelle de 0.10 cents pour le travail du dimanche et des jours de fête.

## Vacances

Plus de 62% des employés auront droit à deux semaines de vacances entre le 15 mai et le 15 octobre.

## Sécurité sociale

Un fonds de retraite, pour le service passé a été obtenu. A 65 ans, chaque employé recevra \$165 par année de

service avec la compagnie. La même somme est payable à tout employé qui, après quinze ans de services, devient invalide d'une façon permanente.

La participation de la compagnie au fonds d'assurance-groupe, administrés par le syndicat, sera de 0.035 cents pour chaque heure de travail, au lieu de 0.03 cents.

## Sécurité syndicale

L'ancien contrat obligeait les membres à le demeurer pour toute la durée de la convention. A l'avenir, en plus de ceci, tous les employés, membres ou non du syndicat, devront payer l'équivalent de la cotisation syndicale (formule Rand).



On s'est serré les coudes et on a gagné.



# EN SE SERRANT LES COUDES



M. Maurice Langevin, président des employés du Fer et Titane à Sorel (C.S.N.).

## Autre gain fantastique

Les contremaîtres et autres représentants de la compagnie exclus de l'unité "ne travailleront sur aucune occupation incluse dans l'unité de négociation, sauf pour fins d'entraînement, ou en cas d'urgence, ou pour des périodes de courte durée, où l'employé régulièrement assigné n'est pas disponible sur-le-champ.

## Divers

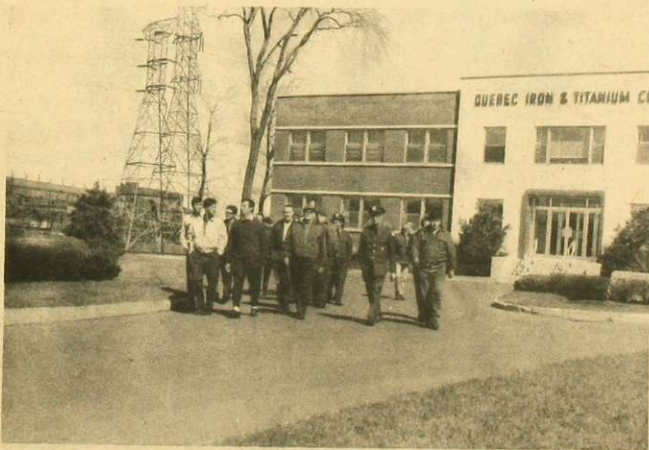
La clause des contrats à forfait oblige maintenant la compagnie à aviser le syndicat avant de donner un sous-contrat, de façon à étudier les problèmes qui en découleront.

Finalement, la Q.I.T a reconnu que les spécialistes du syndicat avaient le droit d'entrer dans l'usine, sur les lieux du travail, afin de vérifier les charges de travail contestées par le syndicat.

La lutte, cependant, n'a pas toujours été facile. Tout au long des négociations, la compagnie misait sur la division des employés et comptait manifestement en tirer, à leur détriment, le meilleur parti possible. Les gars de la Quebec Iron and Titanium ont senti le danger. Dirigés par un exécutif honnête et un président agressif, ils se sont entendus pour relever le défi.

Dès que le syndicat eut, le 10 février dernier, demandé l'intervention d'un conciliateur nommé par le ministère du Travail, tous, membres aussi bien que non-membres refusèrent en bloc de

faire du temps supplémentaire. La compagnie comprit dès cet instant que les employés n'étaient pas des pâtes molles et qu'ils étaient décidés à se battre pour obtenir justice. Et lorsque le 20 avril l'assemblée générale refusa la suggestion du conciliateur, sans toutefois prendre de vote de grève, la compagnie eut recours à la contregrève et ferma son usine. A partir de ce moment, aucun des employés, même ceux de la gérance, ne fut admis sur les lieux de la compagnie. Ce geste ne servit qu'à raffermir encore leur solidarité. Les résultats ne se firent pas attendre. Après dix jours de contregrève, le syndicat signait une convention collective très satisfaisante.



Les grévistes ont sagement reconduit les policiers là d'où ils venaient.



# CONGRÈS FRUSTRANT POUR LES QUÉBÉCOIS

L'Assemblée biennale du C.T.C. vient de se tenir à Winnipeg, au Manitoba, du 25 au 30 avril. Congrès qui promettait beaucoup pour de multiples raisons. J'ai donc assisté à celui-ci, à titre de syndicaliste étudiant, afin de voir comment se portait le syndicalisme ouvrier canadien et surtout comment se comportaient la F.T.Q. et les ouvriers québécois au sein de cette centrale canadienne.

En faire un bilan très objectif est difficile, surtout en quelques mots, à cause de la lourdeur même du Congrès. Mais il y a des faits qui vous sautent aux yeux, tels le manque de leadership du président du C.T.C., M. Claude Jodoin, l'attitude équivoque et parfois molle de la F.T.Q. sur les questions d'autonomie et de statut particulier, la non-reconnaissance par la majorité des délégués canadiens du concept des deux nations, l'emprise de plus en plus forte des puissants syndi-



L'auteur de ce texte, Michel Pelletier, est âgé de 23 ans et termine son mandat à la présidence de l'Association générale des Étudiants de l'Université de Montréal. Le chef étudiant a milité dans de nombreux mouvements syndicaux et nationalistes. Récemment, il était nommé directeur général des États généraux du Canada français dont la CSN fait partie.

cats américains sur la "CLC", et enfin la maladie du syndicalisme canadien.

Il est malheureux de constater que le service du roi-nègre a des valets jusque dans le syndicalisme. Il n'est qu'à parcourir le discours d'ouverture du président du C.T.C. pour se demander si celui-ci n'avait rien d'autre à exprimer que ce que lui ont ordonné de dire ou de ne pas dire tel ou tel autre grosse centrale américaine. Nous y dénotons une pauvreté intellectuelle et un manque de dynamisme et d'engagement qui deviennent tragiques pour le syndicalisme. Lorsque M. Jodoin vous dit: "Je défie qui que ce soit de tâcher d'identifier, par leur appartenance, les délégués dans cette salle qui viennent d'une province ou d'une autre" ... on se dit qu'en effet, l'on a tout fait au cours de ce congrès pour noyer la représentation québécoise. Et du même souffle il vous lance: "Lorsqu'un groupe qui prétend se dévouer aux intérêts des travailleurs cherche à saper la cohésion des négociations nationales, cela nous déshonore" ...

Voyons messieurs de la C.S.N., vous n'avez pas honte de faire du tel maraudage en essayant de briser l'unité de négociation nationale si nécessaire pour le plus grand intérêt des ouvriers québécois, particulièrement à Radio-Canada et dans les chemins de fer...?

Quant à l'attitude du président de la F.T.Q., Louis Laberge, elle fut tout simplement désespérante et incompréhensible. C'était à croire que du jour au lendemain tous les problèmes d'autonomie entre la F.T.Q. et le C.T.C. s'étaient magiquement réglés, puisque celui-ci n'a fait aucune intervention tout le long du congrès sur cette question. Sans doute que Louis Laberge a voulu répondre aux vœux que son "confrère" Jodoin avaient formulés dans son discours d'ouverture sur l'unité canadienne, et que le président de la F.T.Q. s'est senti subitement honteux de soulever le fait que les ouvriers

québécois avaient des problèmes particuliers et qu'il existe au Québec une C.S.N. qui prend de plus en plus de terrain, parce que plus "québécoise" et parce qu'ayant les mains plus libres. Ne faudrait-il pas s'interroger très sérieusement sur ce qui motive les "trois mousquetaires du statut particulier" et défenseurs du concept des deux nations, à demeurer à la F.T.Q.? Je parle des Jean Gérin-Lajoie, Fernand Daoust et André Thibodeau. C'est d'ailleurs Fernand Daoust qui disait que "... dans la mesure où le C.T.C. ne reconnaîtrait pas la nécessité d'une centrale nationale (FTQ) pour le Québec, cela jouera au détriment des syndiqués". Cela ne pouvait être dit plus clairement.

Un autre fait qui a frappé plusieurs observateurs, au cours de ce congrès fut celui de voir comment les Canadiens français n'étaient pas entendus et compris lorsqu'ils adressaient la parole. Non seulement n'y avaient-ils que 600 ou 700 appareils-traducteurs pour 1600 délégués, mais de façon générale ceux qui en avaient ne s'en servaient pas, et à chaque fois qu'un Canadien français, quelque éminent soit-il, prenait la parole en français, c'était le chahut général. Je crois qu'il n'est pas exagéré de dire qu'il y existait un climat fortement anti-français. Congrès frustrant pour les Canadiens français, congrès terne et gris qui n'avait d'égal que la température pluvieuse et froide de la ville de Winnipeg.

Evelyn Dumas-Gagnon titrait dans le Devoir du 10 mars. "C'est par l'originalité de sa formule, non par son "nationalisme", que la C.S.N. peut se distinguer du C.T.C.". D'une part, Evelyn Gagnon a parfaitement raison lorsqu'elle dit que la C.S.N. se distingue du C.T.C. par l'originalité de sa formule. La C.S.N. s'inspire d'une philosophie du "collectif", tandis que le C.T.C. s'inspire de la philosophie des syndicats américains, i.e. d'une philosophie centrée sur le partage aux membres du "gâteau" de la prospérité.

# LE PARTAGE DU "GATEAU"

En ce sens, le syndicalisme pratiqué au C.T.C. est du syndicalisme bourgeois et égoïste alors que la formule syndicale de la C.S.N. mène l'ouvrier à une prise de conscience de ce qu'il est et de ce qu'il peut faire pour la société dans laquelle il vit. Mais d'autre part, je ne suis plus d'accord avec Evelyn Dumas-Gagnon lorsqu'elle semble minimiser l'importance de l'aspect nationaliste, i.e. du caractère québécois et francophone de la C.S.N. Dire que c'est par son mode d'approche différent du syndicalisme plutôt que par son "nationalisme" que la C.S.N. se distingue du C.T.C., c'est mal poser le problème. S'il y a originalité de formule, c'est qu'il y a société originale. Si la C.S.N. a une philosophie d'action différente, c'est que la C.S.N. se réfère à une société très distincte, ayant ses caractéristiques propres: un mode de pensée, une langue, une culture. Tandis que le Canada anglais ne constitue pas réellement une société; il est obligé d'aller chercher aux Etats-Unis ou au Canada français ce qu'il lui manque chez lui: c'est pourquoi il sera toujours soumis à des forces extérieures.

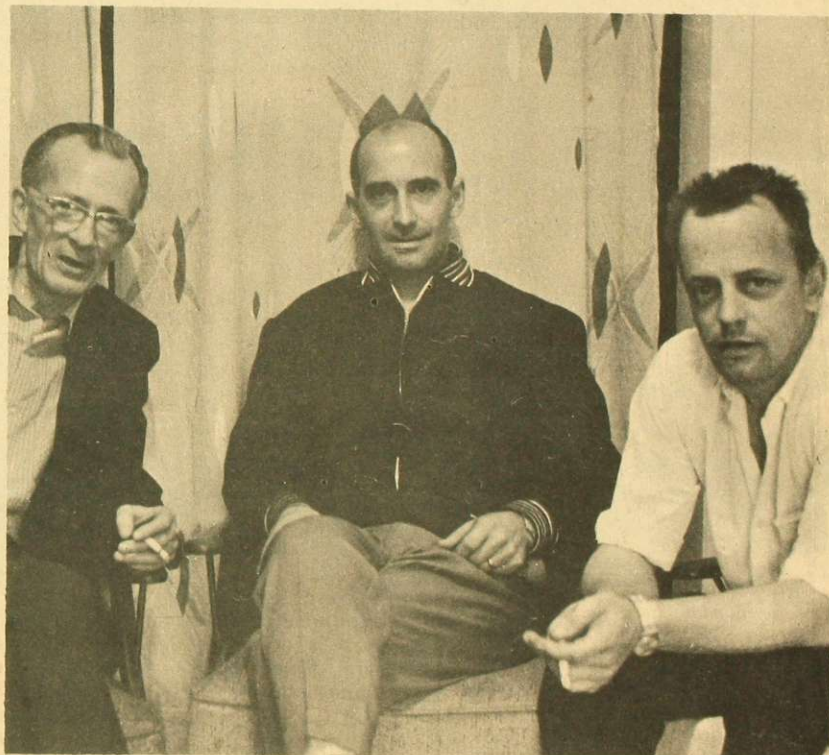
Le syndicalisme ouvrier étant un des principaux aspects de la vie d'une société, il se doit nécessairement de refléter celle-ci. C'est pourquoi, par la force des choses, la C.S.N. deviendra de plus en plus québécoise, et supplantera tout syndicat qui ne saura s'adapter à cette réalité profonde.

Michel Pelletier, président de l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal. (AGEUM)

## Certains journaux relient injustement les grévistes à l'attentat chez Lagrenade

Tout de suite après l'explosion chez LaGrenade, la police a interrogé les trois derniers grévistes de l'usine de la rue Rachel. Quelques heures plus tard ils étaient relâchés. On ne les a pas arrêtés. Questionnés seulement. L'affaire aurait pu se terminer là et n'avoir aucune conséquence fâcheuse puisque les autorités policières n'ont relié en aucune façon les grévistes à cet attentat meurtrier. Mais il n'en fut pas ainsi. Certains journalistes et plus particulièrement certains éditorialistes par leurs propos insidieux ont laissé planer des doutes quant à l'innocence d'abord des syndiqués et ensuite du syndicat.

C'est une situation inadmissible que ces journalistes devraient corriger le plus tôt possible. Par leurs propos ils ont fait un tort immense à ces grévistes et à leur famille.



De gauche à droite: MM. Wilfrid Hébert, Robert Plante et Jean-Paul Laquerre

# Malgré les apparences, il n'y a PRESQUE PAS de grèves !

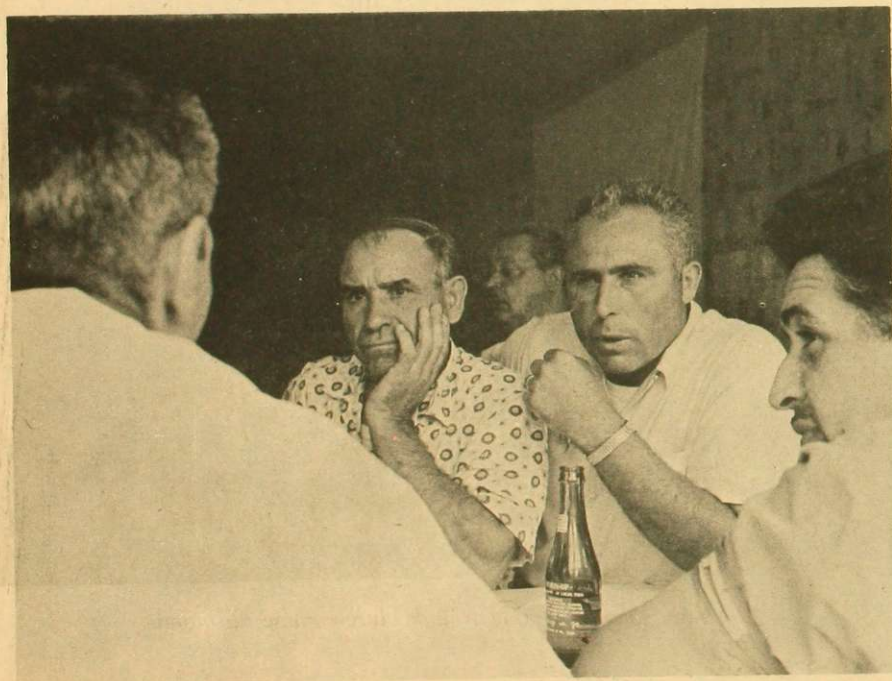
M. Marcel Pepin, président de la CSN, dénonçait, dans une conférence qu'il prononçait récemment, l'attitude de ceux qui impute aux grèves toute baisse dans l'économie de la province sans au préalable mesurer l'ampleur relative que les grèves ont sur l'ensemble de l'économie. Il fit aussi remarquer que des facteurs très importants influençaient directement l'économie sans que personne ne semble y attacher trop l'importance.

M. Pepin souligna d'abord qu'il est possible que les grèves aient quelque effet sur l'économie mais "On veut le souligner avec une telle insistance, et on

pose la question avec tant d'acharnement que c'est à se demander si on ne voudrait pas qu'elle en aient davantage pour pouvoir les mieux condamner..." Il fit ensuite remarquer qu'annuellement, 98.5% des syndicats de la CSN ne sont pas en grève (ou victimes de lock-out) et qu'1.5% le sont et que lorsqu'on parle d'influences des grèves sur l'économie il est indispensable de se faire une idée de l'ordre de grandeur du phénomène dont on prétend analyser la portée. Les journaux, d'ajouter M. Pepin, donnent aisément l'impression au lecteur peu critique que toute la classe ouvrière est aux barrières des usines. Or, c'est ex-

actement l'inverse qui est vrai. En réalité, il n'y a presque pas de grèves, malgré les apparences, et certes, peu de lock-out. Le phénomène des grèves demeure donc, un phénomène extrêmement marginal, qu'on ne saurait représenter, sans malhonnêteté intellectuelle et alarmisme ridicule, comme un phénomène d'une ampleur inquiétante pour l'économie.

Le président de la CSN ajouta que d'autres mesures nous permettent de saisir le peu d'ampleur des pertes de production qu'occasionnent les grèves comparativement aux pertes qu'entraînent d'autres phénomènes, par exemple, le chômage. Ces pertes ne sont pourtant pas imputable au syndicalisme. Bien au contraire, c'est l'économie ou plutôt le système économique, comme il existe actuellement, qui en est responsable. Pour le prouver, M. Pepin mentionna que: "SUR UNE PERIODE D'UN AN, AU QUEBEC, SOIT DE SEPTEMBRE 1964 A AOUT 1965, PERIODE OU LE NOMBRE DES GREVES FUT RELATIVEMENT ELEVE, 625,975 jours-hommes ONT ETE PERDUS POUR L'ECONOMIE DU QUEBEC, PAR LA MAIN-D'OEUVRE EN GREVE. OR, POUR LA MEME PERIODE, LE CHOMAGE A FAIT PERDRE AU QUEBEC 29,380,000 jours-



LA GREVE DES EMPLOYES DU PORT DE MONTREAL L'ETE DERNIER.  
98.5% des syndicats de la CSN ne sont pas en grève.

# Le CHÔMAGE coûte 47 fois plus cher à l'économie que les GRÈVES

hommes, soit 47 FOIS PLUS."

M. Pepin apporta également d'autres exemples. Il souligna que suivant le rapport Boucher, une personne sur quinze est secourue par l'assistance sociale. "Je ne sais — poursuivit l'orateur — si l'on trouve particulièrement bon pour l'économie, au Québec, que les revenus des citoyens y soient si bas qu'il faille secourir directement 6.6% des hommes, femmes et enfants qui s'y trouvent, soit plus de 300,000 personnes, pour un coût annuel de \$70 millions. Le président de la CSN ajouta aussi comme autre facteur l'état de mauvaise santé d'une partie de la population et ajouta que: "Si l'on était le moins sérieux quand on parle de protéger la société contre les causes susceptibles d'entraver l'économie, on parlerait surtout des grandes causes, et non des petites.

On pourrait parler, par exemple, des conséquences non seulement sociales mais économiques de la misère, de ses effets certains sur la criminalité, sur le niveau d'éducation, sur le degré de compétence de la main-d'oeuvre, et l'on dénoncerait, cette fois avec raison, des maux d'une incroyable ampleur et qui ont une importance économique incalculable." M. Pepin continue: "On pourrait toujours finir par parler des grèves, si on y tient. Mais si

l'on choisissait d'en parler, il faudrait faire attention, il faudrait être sûr de ses avancés.

Autrement, on risquerait de se faire mettre sous le nez un certain nombre de faits dont les conclusions ne seraient pas nécessairement celles auxquelles l'exitation des chasseurs de sorcières permet d'arriver."

Le président de la CSN souligna aussi que l'augmentation des profits depuis plusieurs années est plus accusée que celle des salaires. En 1964, par exemple, elle fut deux fois plus forte, soit 9.6% (augmentation des profits) à comparer à 4.4% (augmentation des salaires). Si l'on recommande aux ouvriers de se serrer la ceinture — dit M. Pepin — il serait normal de recommander au patronnat de se la serrer aussi, ou du moins,

de ne pas la desserrer comme il le fait.

M. Pepin se demanda ensuite si, quand on parle de l'action des grèves sur l'économie, on ne fait, au fond, que parler de l'effet de l'action syndicale sur l'économie. "Faudrait-il, pour suivre les alarmistes, condamner l'action syndicale, et singulièrement l'action syndicale libre, celle que nous essayons de pratiquer à la CSN et qui se distingue par un caractère libre très poussé?"

Le président de la CSN termina en ajoutant: "Là où les grèves peuvent sembler nocives pour l'économie, c'est lorsqu'on leur attribue le pouvoir de dissuader le capital de fonder des entreprises... Ce qui peut nuire à l'économie ce ne sont pas les grèves, c'est le mélodrame qu'on en fait."



*Nous autres aussi on a le droit de vivre comme du monde*

# Manic: la question des congédiements reste à régler

## ...rejet des recommandations du médiateur

Il y a bientôt près de trois mois un groupe d'employés de l'Hydro-Québec expulsait d'un chantier de Manicouagan un contremaître qu'ils accusaient de favoritisme. A la suite de cette affaire, l'Hydro congédiait les employés impliqués et les officiers du syndicat qu'elle tenait responsables.

### MENACE DE GRÈVE

Les négociations devant mener à la signature d'une convention collective de travail entre le syndicat national des employés de la construction, Hauterive (CSN) et l'Hydro-Québec sont dans une impasse. Le syndicat a demandé au Ministère du Travail de nommer un conciliateur. Si, les deux parties ne peuvent en arriver à une entente durant les prochaines négociations, les employés travaillant au complexe Manicouagan — Outardes pourront déclencher une grève vers le 20 juillet.

Ce geste a provoqué une grève générale des 3,000 employés qui travaillaient à la construction du barrage, grève qui dura plus d'un mois et qui a paralysé tous les travaux. Après de longues négociations et sous la pression du Cabinet, l'Hydro-Québec a accepté de relever les suspensions concernant les officiers du syndicat, mais a refusé de relever celles des quatre employés qui avaient pris part activement à l'expulsion du contremaître Dion. Le médiateur nommé pour faire enquête a fait connaître ses recommandations aux parties concernées soit le syndicat national de la construction de Hauterive (CSN) et l'Hydro-Québec. Dans son rapport Me Jean Cournoyer a noté que les congédiements des quatre employés Gilles Beauchemin, P.E. Jean, M. Lévesque et E. Savard pouvaient être maintenus "probablement

à cause de leur participation plus active" aux incidents.

Le syndicat a rejeté ces recommandations du rapport Cournoyer et le secrétaire de la C.S.N.M. Robert Sauvé a fait remarquer qu'il ne s'expliquait pas pourquoi on sévirait contre quatre travailleurs alors qu'il s'agissait d'un acte collectif.

D'autre part, à la suite du conflit déclenché à Manic, l'Hydro-Québec et le syndicat national des employés de la construction, Hauterive, (CSN) se sont entendus pour former un Comité consultatif d'étude permanent sur les problèmes humains à l'Hydro-Québec. Les membres des deux parties ont été nommés et le syndicat souhaite voir ce comité entrer en action le plus tôt possible. Les représentants syndicaux sont MM. Raynald Brassard et Lucien Poulin.



L'Hydro dans ses relations avec ses employés devra tenir compte davantage des problèmes humains. Ça existe.

# DES PROFESSIONNELS MAL PAYÉS!

1,600 professionnels à l'emploi du gouvernement du Québec sont en grève depuis le 9 mai. 1,600 fonctionnaires dont on entend jamais parler. Des hommes qui sont "tannés" du sort que leur fait subir le gouvernement. "Tannés" de voir tous les abus de l'administration gouvernementale. Des comptables, des ingénieurs, vétérinaires, des architectes qui voient leur travail bafoué alors qu'ils sont prêts à mettre toutes leurs compétences au service du public. Il faudrait au moins que le gouvernement leur permette de mettre leurs talents à profit, c'est-à-dire qu'il leur donne du travail sérieux. De 1961 à 1964, le ministère de la

Voirie a accordé pour \$45 millions de contrats à des bureaux d'ingénieurs-conseils pour des travaux que les ingénieurs à l'emploi du Ministère **auraient pu aussi bien réaliser et à un coût moindre.** On préfère, à la place, employer les ingénieurs du Ministère pour surveiller l'exécution des travaux faits par d'autres! Evidemment, dans ce petit jeu que les partis qui se sont succédé au pouvoir pratiquent depuis longtemps, c'est le contribuable qui est le dindon de la farce. **C'est lui le payeur.**

Les professionnels voudraient être utilisés selon leur compétences. Leur grève n'est pas

une attaque dirigée contre le parti au pouvoir, mais plutôt contre le système. C'est le système qu'ils veulent changer.

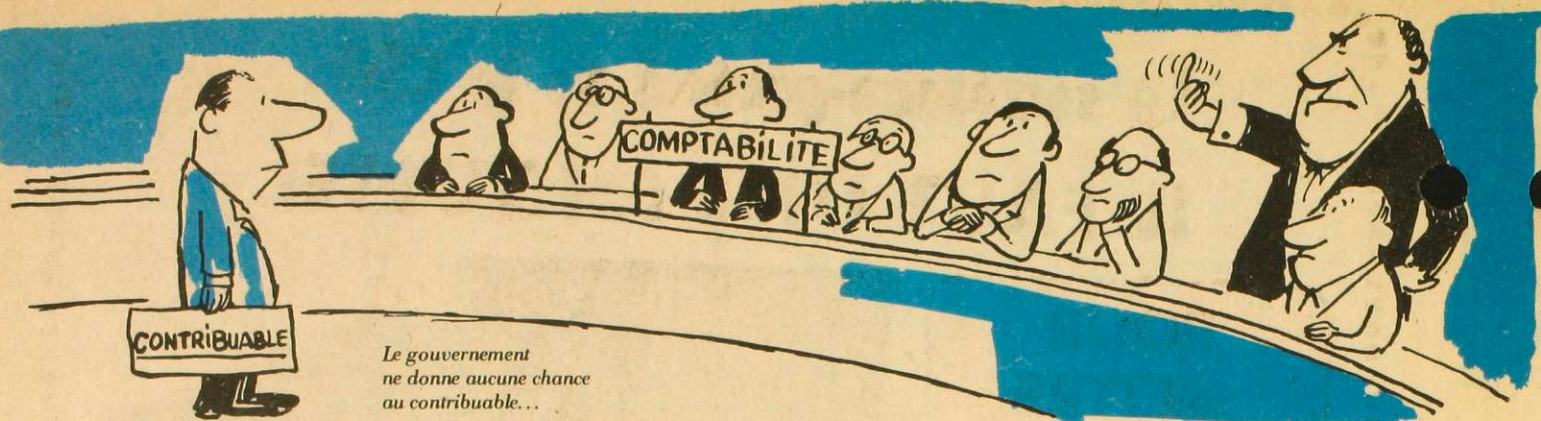
Question salaires, présentement, c'est l'anarchie au gouvernement: les salaires varient non seulement d'une profession à l'autre mais également d'un Ministère à l'autre. C'est le désordre. Même si le gouvernement acceptaient les demandes des professionnels, ils gagneraient moins que les ingénieurs à l'emploi de la Ville de Montréal. De 1,000 à 2,000 dollars de moins. Par leur grève, les professionnels veulent forcer le gouvernement à doter l'état d'une administration saine et efficace. →



*C'est le système qu'il faut changer*

## Les ingénieurs de l'Hydro

Pour la deuxième fois en deux ans les ingénieurs de l'Hydro-Québec sont obligés d'installer des lignes de piquetage pour faire entendre raison à un patron anti-syndical. Les ingénieurs à l'emploi de l'Hydro demandent la même juridiction que ceux du gouvernement. Le texte qu'ils proposent à l'Hydro est calqué sur celui sur lequel le gouvernement et ses ingénieurs se sont entendus. Il semble que l'Hydro, société de la Couronne, devrait s'inspirer des décisions gouvernementales quand ça semble opportun de le faire. En fait, elle veut briser les reins du syndicat parce qu'elle a peur du syndicalisme, parce qu'elle n'y comprend rien.



Le gouvernement ne donne aucune chance au contribuable...

## 200 millions, une "peanut"!

L'impôt ça n'arrive heureusement qu'une fois par année. Personne ne s'en plaint parce qu'on trouve qu'on en paye assez, même si on sait que c'est nécessaire pour assurer les services requis par un Etat moderne. Selon les professionnels en grève, à l'emploi du gouvernement du Québec, on pourrait s'offrir encore bien d'autres services si seulement le gouvernement s'appliquait à récupérer tout l'argent qu'il peut aller chercher dans les grosses compagnies. Si seulement le gouvernement traitait les grosses compagnies comme il traite le contribuable, ce non-instruit.

Une équipe nombreuse de comptables fouillent les déclara-

tions d'impôt des salariés, de ceux qui sont obligés de donner, semaine après semaine, une partie de leur salaire au gouvernement. Pas moyen d'y échapper et le gouvernement est là pour y voir. Mais les compagnies, elles? Elles ont à leur disposition tous les moyens pour éviter de payer l'impôt et par-dessus le marché, le gouvernement les aide: il n'y a que vingt comptables pour étudier les rapports d'impôt des vingt milles compagnies installées au Québec. 20 comptables devant 20,000 compagnies qui ont à leur service des dizaines de comptables, d'avocats et de machines IBM. Tandis que le salarié, lui, est seul... et il paye!

Ainsi, au cours des six dernières années, la mauvaise administration du gouvernement a fait perdre à l'Etat 200 millions de dollars, 200 millions qui pourraient être dans nos poches plutôt que dans celles des grosses compagnies.

Une perte de 200 millions, c'est une "peanut". En tous cas ça n'a pas énervé beaucoup de monde. Même pas ceux qui voient dans les grèves une menace pour l'économie. Seulement, si ces 200 millions se trouvaient dans les caisses de l'Etat plutôt que dans celles des compagnies, on ne serait pas obligés d'imposer de nouvelles taxes à tout moment.

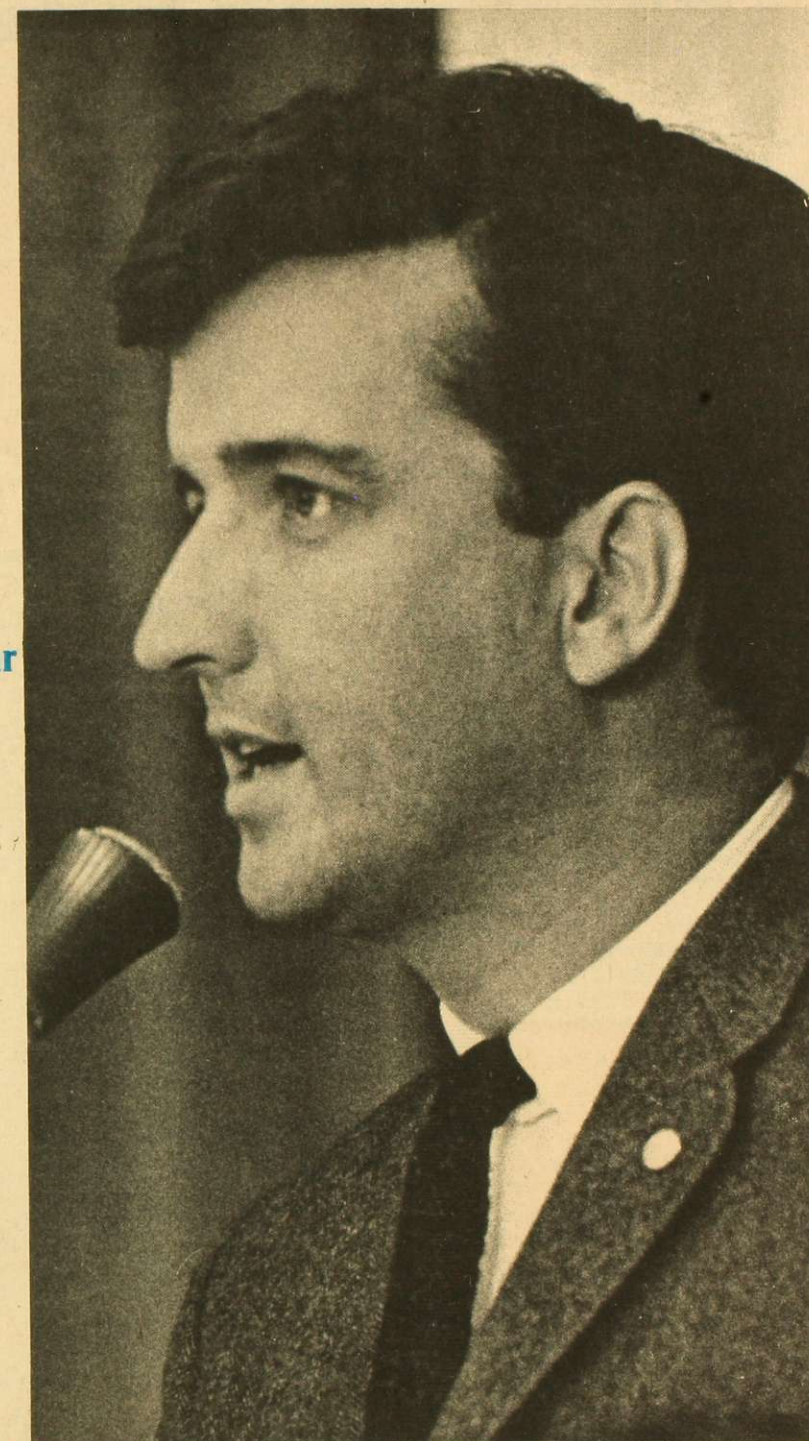


Le gouvernement aide les compagnies à ne pas payer d'impôts.

## Le secrétaire-général de la CSN: IL FAUT UNE ENQUÊTE!

**POUR  
METTRE  
FIN AU  
PATRONAGE**

M. Robert Sauvé, secrétaire général de la CSN, réclame la tenue d'une enquête sur les contrats octroyés par le gouvernement à des compagnies privées. "On doit changer le système, a dit monsieur Sauvé. Il faut qu'on cesse de demander au public et particulièrement au 56 p. cent de la population qui ont des revenus inférieurs à \$4,000 par année de payer pour le gaspillage et le patronage du gouvernement".



ROBERT SAUVÉ  
SECRETARE-GENERAL DE LA CSN



## Saguenay

**RIVIERE-DU-MOULIN:** La grève déclenchée le 29 mars dernier par les employés de Saguenay Furniture à Rivière-du-Moulin en est toujours à un point mort.

Une première rencontre suscitée par le maire de Chicoutimi à laquelle assistaient des représentants de la compagnie et le directeur régional de la CSN, Jean-Paul Lalancette n'avait rien donné, non plus qu'une seconde rencontre.

Il semble que les patrons s'obstinent à ne vouloir accepter aucune de clauses mécaniques du contrat de travail tels l'ancienneté, la procédure de griefs etc. . .

Il n'est pas étonnant que les dirigeants de cette compagnie se refusent à accepter des clauses comme celles-ci quand on se rappelle que ce même employeur déclarait en 1960 "Que jamais il n'accepterait une formule quelconque de syndicalisme dans son établissement."

Les syndiqués de Saguenay Furniture doivent donc faire face à des patrons butés qui refusent à leurs employés des droits essentiels et universellement reconnus. Les travailleurs ne céderont pas aux menaces du patron.

## Pinantel

**JOLIETTE.** La grève des employés de la teinturerie Pinantel de Joliette a pris fin. Les grévistes qui réclamaient une réduction des heures de travail et une augmentation de salaire sont satisfaits de l'entente finale qui prévoit une réduction des heures de travail de 50 à 40 heures par semaine, répartie sur trois ans. La convention prévoit une compensation de salaires à la suite de la réduction de la semaine de travail et de plus une augmentation de \$0.05 l'heure.

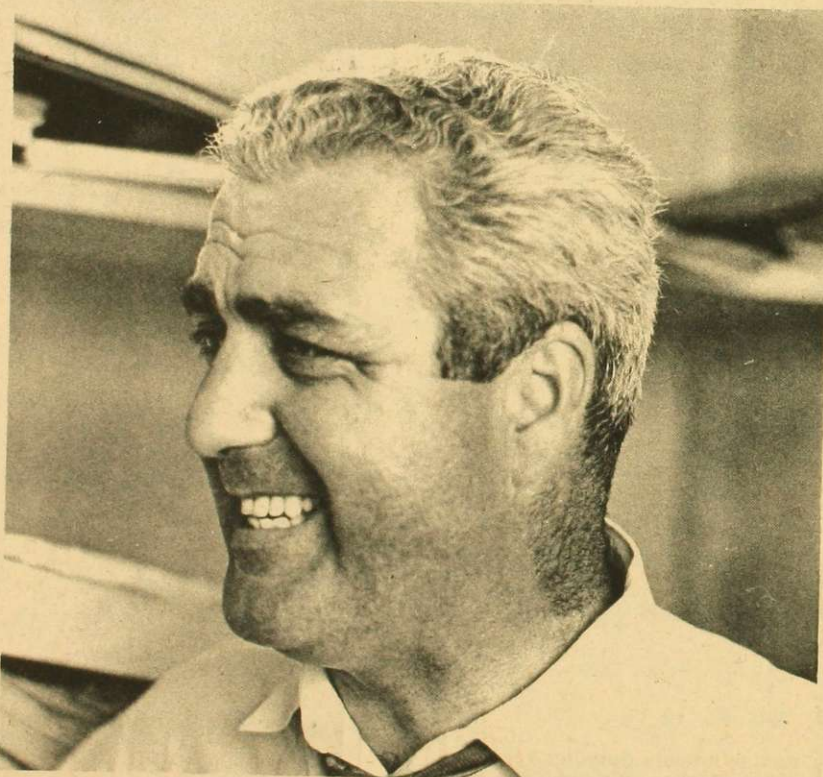
## Le Québec au travail

### Â CÔTE-NORD

**BAIE-COMEAU:** Le syndicat des employés de L'Aluminium de Baie-Comeau s'est donné un nouveau président. En effet, M. Gilbert Raymond qui occupait jusqu'à maintenant le poste de vice-président du syndicat de l'usine de refonte à la Canadian British Aluminum a été élu par acclamation. **Bon succès M. Raymond.**

**HAUTERIVE:** Le conseil d'arbitrage qui doit statuer sur la nouvelle convention collective entre la Fraternité des Policiers-Pompiers de Hauterive et la Ville de Hauterive siègera les 3 et 4 juin prochains. Ce tribunal devra rendre une décision sur environ une quinzaine de points sur lesquels les deux parties n'ont pu réussir à s'entendre. Le Conseil d'arbitrage est composé du juge J.L. Peloquin de Sherbrooke, de M. Arthur Matteau, arbitre patronal et de M. J.P. Pelletier arbitre du syndicat.

### SOREL



M. Roland Pépin, directeur de la nouvelle région du Richelieu, qui groupe les conseils centraux de Valleyfield-Beauharnois, de St-Jean, de Sorel et de St-Hyacinthe.

## QUÉBEC

Une entente de dernière heure entre quelques 1,500 employés de garage et leurs patrons a permis d'éviter une autre grève, à Québec, le 4 avril dernier.

Les dernières offres patronales contenant une hausse moyenne de .72 cents l'heure répartis sur une période de 33 mois — a eu l'heur de satisfaire la plupart des syndiqués, puisque 71.5% d'entre eux décidaient, en assemblée générale tenue le 3, de rejeter la grève.

Le nouveau contrat offre, en plus d'augmentations, de bénéfices marginaux et de garanties d'heures de travail, des congés de maladie et de décès.

Les négociations dans ce secteur se poursuivaient depuis le mois de décembre 65. La question sur laquelle on ne parvenait pas à s'entendre: celle, bien sûr, des salaires. Les employés de garage, dont le salaire-horaire était de \$1.84 en moyenne, considéraient leur situation inférieure à celle des autres régions". Ils exigeaient une augmentation moyenne de 55 cents, répartie sur deux ans, forts du fait que les employeurs ne s'étaient pas gênés, depuis trois ans, pour augmenter le taux des services aux clients d'environ \$1.50 l'heure.

Le responsable de Québec, M. Georges Cantin se dit très heureux de l'initiative prise par la Fédération Nationale de la Métallurgie de donner des cours à des militants syndicaux qui ont été choisis un peu partout dans la Province. On sait que ces cours doivent être redonnés aux syndicats dans les régions des militants qui suivent ces cours. Ces cours sont animés par le Président de la Fédération, M. Adrien Plourde.

## TROIS-RIVIÈRES

Une convention collective de travail a été signée par le syndicat des plombiers de Trois-Rivières et la Corporation des maîtres mécaniciens du Québec section St-Maurice. Une clause moyenâgeuse qui obligeait le syndicat à verser 10 p.c. des cotisations à l'employeur a été abolie. Le nouveau contrat de travail stipule qu'il faut, comme condition d'embauchage que le salarié soit membre du syndicat avant de commencer à travailler. La convention prévoit aussi un minimum de paie de 3 heures dans le cas où l'employé se rapporte au travail sans avoir été avisé que ses services ne sont pas requis. Les plombiers ont également obtenu une formule de règlement des griefs, un régime de vacances de deux semaines payées au taux de 5% et des augmentations de salaires importantes. Cette convention sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 1968.

## PARTIR À ZÉRO

Après une grève de 45 jours, les employés de bureau de Reynolds Aluminum de Trois-Rivières ont repris le travail le 18 avril dernier en signant leur nouvelle convention collective.

Contrairement, au ministre de l'éducation, dans le cas du SPEQ, une entente de retour au travail a été signée par les deux parties par laquelle celles-ci s'engagent à n'entreprendre aucune poursuite judiciaire et à ne pas user de représailles ayant trait à ce qui s'est passé durant la grève; de plus, le patron s'engage à réintégrer tous les travailleurs aux postes qu'ils détenaient avant le conflit. La nouvelle convention prévoit les clauses suivantes:

— Ancienneté: les promotions seront allouées selon l'ancienneté à l'intérieur des sections pourvu que l'employé remplisse les conditions exigées.

— Changements et nouvelles tâches: la compagnie s'engage à consulter le syndicat pour toute modification dans les postes. Un délai de quinze jours sera donné au syndicat pour étudier la proposition patronale et donner ou non son accord. En cas de mésentente les deux parties passeront à l'arbitrage.

— Les salaires: une augmentation moyenne de 30% est prévue, répartie sur deux ans, en plus d'une garantie d'augmentation minimum annuelle.

Cependant aucun accord n'a encore été conclu quant à une vingtaine d'employés que le patronat dit exclus de ladite convention. Cette clause sera soumise à l'arbitrage.

M. Roland Martel, conseiller technique et négociateur de cette convention, considère ce premier contrat collectif du syndicat comme une victoire "si l'on considère, dit-il, que nous partions pratiquement de zéro". "Songez que les salaires avant la grève étaient en moyenne de \$50. par semaine".

## MAGOG

Un groupe de soixante délégués de départements et de responsables du Syndicat du Textile de Magog se sont inscrits aux cours de formation syndicale qui ont débuté récemment à Magog. Cette dernière série de cours qui porte sur le rôle du délégué de département, ses devoirs, exigences, connaissances pratiques et théoriques, l'enquête, l'analyse du grief ainsi que la défense du grief et l'analyse des faits doit se poursuivre jusqu'à la fin de juin. Le programme de formation syndicale mis sur pied par Monsieur Victor Vincelette, responsable du comité d'Education du Syndicat, prévoit également, dès septembre prochain, une deuxième série de cours qui portera sur l'étude des clauses du plan boni et des changements technologiques des tâches.

Le porte-parole du Syndicat, a informé les délégués que l'organisation des cours avait été rendue possible grâce à la collaboration du Conseil Central (C.S.N.) de Sherbrooke, à la Fédération du Textile (C.S.N.) et à la Confédération des Syndicats Nationaux. Ces trois (3) organismes fournissent les professeurs et la documentation. La programmation des cours est l'oeuvre des délégués eux-mêmes.

## SOREL

Le syndicat des débardeurs de Sorel fait présentement des démarches pour obtenir que le débarquement qui se fait à la Québec Iron and Titanium soit exécuté par les débardeurs du port de Sorel et non par les employés de Q.I.T. Les représentants du syndicat ont rencontré les dirigeants de la compagnie pour tenter d'en arriver à une solution qui satisfasse les débardeurs.

## BAS ST-LAURENT

**RIMOUSKI.** Le conflit des travailleurs de la construction a pris fin le samedi 7 mai. Le directeur régional de la C.S.N., M. F. X. Légaré a déclaré qu'il s'agissait là d'une victoire pour le syndicat qui a obtenu, entre autres, une augmentation horaire de \$0.55 et une réduction d'heures de travail de cinq heures par semaine. Les travailleurs ont aussi obtenu qu'un montant égal à 6 p. cent de leur salaire leur soit versé en vacances.

Le premier congrès du Conseil central de la région du **BAS DU FLEUVE** qui devait avoir lieu en mai a été remis en septembre prochain. Il coïncidera avec le 25<sup>e</sup> anniversaire du syndicalisme dans la région. Ce congrès groupera les membres de tous les exécutifs des syndicats affiliés. La date et le lieu des assises n'ont pas encore été fixés.

## Hôpitaux: à bout de patience

L'étape préalable a été franchie dans la négociation du contrat de travail des 30,000 employés d'hôpitaux. En effet, on sait que la Fédération exigeait les deux choses suivantes avant de négocier le contrat lui-même: la nomination d'un juge payé par le gouvernement devant présider à la conciliation sur les 700 griefs accumulés depuis des mois et le partage entre le gouvernement et le syndicat des frais encourus par la négociation. Le syndicat a enfin obtenu ce qu'il exigeait. Une entente a aussi été signée entre les deux parties reportant au premier juillet le délai prévu avant le déclenchement de la grève.

Le Bureau fédéral qui doit se réunir les 13 et 14 mai décidera de la procédure à prendre pour le vote de grève.

Les négociations sur le contrat de travail sont enfin en cours. Selon M. Dalpé, président de la Fédération des Services, ces négociations seront longues et ardues à cause de la complexité du contrat qui met en cause 125 hôpitaux réunissant 30,000 employés. Les premières séances tenues la semaine dernière ont montré le peu d'enthousiasme des patrons à en venir à une entente.

Cependant, il est possible que les pressions exercées par les travailleurs eux-mêmes accélèrent les débats. En effet, dans plusieurs hôpitaux la patience est à bout. On a vu récemment une grève éclater à l'hôpital d'Arthabaska et d'autres menaces se font sentir à l'hôpital St-Charles de Joliette et au Montréal Children Hospital où les conditions de travail sont particulièrement mauvaises: Mises-à-pied, pénalisations, salaires minables etc...



LUCIEN KIOPINI  
Président du conseil central de Sorel

## À Sorel les travailleurs disent ce qu'il veulent aux candidats - députés

Le Congrès spécial du Conseil central de Sorel, convoqué pour étudier le rapport de M. Robert Sauvé sur l'Action politique, a connu un très grand succès. Cinq commissions de travail ont présenté des recommandations qui ont pour but de fournir aux travailleurs de la région de Sorel tous les outils nécessaires à la défense de leurs intérêts.

### AUTOMATION

La Commission qui s'est penchée sur le problème de l'automatisation a, entre autres, recommandé que le gouvernement prévoit le re-entraînement des travailleurs déplacés par la technologie, et qu'il défraie le coût entraîné par cette reclassification. Cette même commission a également suggéré que le régime fiscal favorise l'industrialisation des régions sous-développées, ainsi que toute autre mesure susceptible de parer aux inconvénients de la technologie et recommande qu'une indemnité de départ soit assurée à l'employé déplacé par l'automatisation. Elle propose enfin que la CSN informe les syndiqués, au moyen du journal "LE TRAVAIL" sur tous les aspects des différents problèmes causés par l'automatisation et les changements technologiques

et qu'une Commission Royale d'Enquête soit formée pour étudier ces mêmes problèmes.

### LOGEMENT

Une seconde Commission chargée d'étudier les questions de sécurité sociale a recommandé que le montant retiré mensuellement pour la caisse de retraite soit égal pour tout le monde proportionnellement au coût de la vie et que le plan soit administré par le gouvernement provincial mais contrôlé par les citoyens au moyen des corps intermédiaires. La Commission a aussi recommandé qu'un comité soit formé au sein du Conseil Central pour faire une étude sur la situation du logement dans la région de Sorel.

La Commission responsable des études économiques suggéra la création d'un bureau de planification fiscale permanent afin d'analyser l'évolution du fardeau des impôts, de rationaliser l'impôt foncier et de renseigner l'opinion publique.

### LE PONT

Un autre Comité déplora le fait que les villes de la région de Sorel n'aient pas exercé assez d'influence auprès du gouverne-

ment concernant les problèmes du pont et suggère que des assemblées publiques soient tenues pour faire pression auprès du gouvernement. Ceci pourrait donner de bons résultats: pétitions ou représentations. Il faudrait tenter d'obtenir des statistiques du gouvernement provincial, des résultats obtenus depuis les transformations du pont actuel. Comme pour la question du pont, le Comité suggère qu'une assemblée publique soit tenue pour étudier le problème de l'aéroport avec des données de personnes connaissantes en la matière.

Enfin, quelques résolutions présentées par le syndicat de Belloit, concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs, furent présentées aux congressistes.

Toutes ces résolutions, votées et adoptées par le Congrès, furent compilées dans un Mémoire et adressées aux candidats qui ont brigué les suffrages dans la région de Sorel aux élections du 5 juin. Lors du Congrès régulier du Conseil central le 28 mai dernier, les syndiqués ont étudié les réponses que les candidats leur ont fait parvenir. Notons que messieurs Gérard Cournoyer, libéral, Héon, RIN et Martel Union Nationale ont répondu avec empressement à l'invitation du conseil central.

# Les fonctionnaires municipaux (Mtl) restent dans la CSN

Les fonctionnaires municipaux à l'emploi de la Ville de Montréal ont signifié leur intention de demeurer au sein de la CSN par un vote presque unanime.

En effet, seulement une quinzaine des membres ont approuvé une motion de désaffiliation présentée par M. Picard, membre du syndicat des fonctionnaires municipaux, alors que 350 autres syndiqués votaient contre.

Lors de cette assemblée, M. Marcel Pepin a déclaré qu'«à l'heure actuelle nous traversons une période troublée où les droits les plus ultimes des travailleurs sont mis en cause. C'est ensemble — ajouta-t-il — que nous devons lutter. La CSN n'est pas dirigée par le haut et elle respectera votre décision, mais, de grâce ne faites pas de syndicalisme à rabais et ne demeurez pas dans un ghetto. Vous avez un rôle à jouer dans le monde du travail et votre action ne doit pas se limiter à votre syndicat.»

M. Picard prit ensuite la parole pour expliquer les raisons qui motivaient, selon lui, les fonctionnaires de la Ville de Montréal à se retirer de la CSN.

Les dirigeants syndicaux demandèrent plus tard aux syndiqués s'ils jugeaient à propos, au moment où tous les syndicats se regroupent autour de la CSN, de retirer leur adhésion.

Le syndicat des fonctionnaires municipaux, présidé par M. André Lanciault, s'est alors prononcé en faveur du maintien de l'affiliation à la CSN avec un enthousiasme peu commun. M. Pepin



André Lanciault, président du syndicat des fonctionnaires municipaux.



M. Marcel Pepin, président de la C.S.N. s'adressant aux fonctionnaires municipaux de Mtl.

leur fit remarquer, après le vote, qu'il était très heureux de la décision prise par les fonctionnaires et leur a demandé de s'unir à tous les syndiqués de la province pour entreprendre une lutte efficace en vue de combattre l'injustice qui frappe plusieurs syndiqués de la province.

## RICHELIEU

La C.S.N. a déposé une requête le 21 avril dernier demandant l'affiliation à la centrale des employés de la C.I.L. de Valleyfield. Elle n'est pas la seule à faire cette requête puisque deux organisations de boutique fortement appuyées par les patrons et une union internationale font la même demande. Cependant les représentants de la C.S.N. sont optimistes puisqu'une forte majorité de travailleurs de cette usine sont en faveur de l'affiliation à notre centrale.

Le Conseil Central de Valleyfield-Beauharnois déplore la lenteur de décision de la Commission des Relations Du Travail face à la requête déposée il y a dix mois demandant d'accréditer le syndicat des employés de la Standard Chemical.

Le deuxième congrès du Conseil Central de Beauharnois-Valleyfield tiendra ses assises le 17, 18 et 19 juin prochain. Le congrès accueillera les 7 nouveaux syndicats affiliés cette année à la C.S.N. Ces nouveaux syndicats apportent à la centrale 2,000 membres de plus.

Le Conseil Central de la région annonce qu'un atelier de travail sera ouvert le 14 mai pour étudier les problèmes sociaux qui se posent dans la région et faire les recommandations nécessaires au gouvernement.

# MONTRÉAL

## Peugeot-Renault

Selon M. T. Payne conseiller technique de la C.S.N., les négociations du contrat de travail des employés de Peugeot-Renault vont bon train après une période difficile. Grâce aux procédures de conciliation entrées en vigueur le 27 avril, des progrès considérables ont été accomplis dans la négociation. Ainsi des ententes ont été conclues sur les clauses suivantes:

- Vacances annuelles
- Ancienneté
- Procédures de griefs
- Classifications
- Augmentations de salaires qui varient entre \$0.35 et 0.85 l'heure pour au moins les deux tiers des employés et applicables dès la première année. Des augmentations additionnelles sont prévues pour la deuxième et la troisième année du contrat.

Cependant, plusieurs items importants demeurent en suspens: heures de travail, temps supplémentaire, changements technologiques, congés statutaires etc...

M. Payne croit que ces points litigieux trouveront bientôt leur solution.

## SEULS

Les ouvriers de la tuile, du terrazo et du marbre de Montréal, qui ne faisaient pas partie du front-commun de la construction, ont signé une convention collective qui, au dire de leurs porte-parole, leur a donné plus d'avantages que celle conclue par le cartel syndical CSN-FTQ.

Ils ont obtenu, entre autres, la reconnaissance de l'ancienneté selon des modalités qui restent à définir. Les fêtes chômées seront payées à 2 p. cent du salaire brut et une clause de droit de gérance précise qu'on ne peut suspendre ou congédier un travailleur que pour une cause juste et suffisante.

Au chapitre des salaires ils ont obtenu une augmentation de \$1.30 l'heure sur trois ans pour les poseurs de tuiles, de marbre, de terrazo et les polisseurs à l'eau, soit \$52 par semaine d'augmentation à la fin du contrat. Les polisseurs à sec auront \$1.55 l'heure de plus, soit \$62 d'augmentation à la fin du contrat, et les travailleurs d'ateliers, \$1.20 l'heure d'augmentation, soit \$48 par semaine à la fin du contrat.

La convention reconnaît également l'atelier fermé, la cotisation syndicale retenue à la source et le paiement de fortes amendes si l'une ou l'autre ne respecte pas la convention (cette surveillance est assurée par un comité conjoint).

Enfin les travailleurs d'atelier auront le droit de souscrire au fonds de sécurité sociale et jouiront de tous les avantages obtenus pour ceux qui travaillent à l'extérieur.

Par ailleurs les ouvriers de la tuile, du terrazo et du marbre ont obtenu ce qui a été accordé dans les autres domaines aux ouvriers qui faisaient partie du front commun, comme, par exemple, le pré-avis de congédiement de 24 heures, le 6 p. cent du salaire brut en vacances et les deux repos de 15 minutes chaque jour.

Ils ont fait un grand pas dans la conquête par les travailleurs de la construction de conditions de travail plus humaines.

Les  
nouveaux  
confrères

## MONTRÉAL

**Maison-Mère des Soeurs de la Miséricorde:**

Syndicat National des Employés de la Maison-Mère des Soeurs de la Miséricorde.

**Ville de Laval:**

Syndicat National des Employés de la Ville de Laval.

**Ville de Laval:**

Syndicat National des Employés de bureau de la Ville de Laval.

**Commission des Ecoles catholiques de Verdun:**

Syndicat National du personnel administratif de la Commission des Ecoles Catholiques de Verdun.

**Canadian Pittsburg Industries Ltd.:**

Syndicat National des Employés de bureau de Canadian Pittsburg.

**Ville de Ste-Anne-de-Bellevue:**

Syndicat National des Employés de la Ville de Ste-Anne-de-Bellevue.

**Ville de Dollard-des-Ormeaux:**

Syndicat National des Employés de la Ville de Dollard-des-Ormeaux.

**Maimonides Hospital and Home for the Aged:**

The Maimonides Hospital Employees National Syndicate.

**Canadian Gypsum Co. Ltd.:**

Syndicat National des Employés de Canadian Gypsum.

**Hôpital Bourget:**

Syndicat National des Employés de l'hôpital Bourget.

**Doric Textile Mills Ltd.:**

Le Syndicat National des Travailleurs du Textile de St-Jean.

**Orphelinat Centre Familial Thérèse-Martin:**

Le Syndicat National des Employés du Centre Thérèse-Martin de St-Jean.

**Bibliothèque et Cinémathèque de l'Hôtel de ville de St-Jean:**

Le Syndicat National des Employés de bureau de l'Hôtel de Ville de St-Jean (acc. en '64).

## Les nouveaux confrères

### Montréal

Lors d'un vote ordonné par la Commission des Relations de Travail entre le Syndicat national des Employés de Rockwell (CSN) et l'Association internationale des Machinistes, la CSN a remporté le vote dans une proportion de 86%. Les employés de la Compagnie Rockwell Manufacturing située à Ville La-Salle, étaient représentés par les Machinistes depuis 20 ans. Ce syndicat est affilié à la CSN et à la Fédération de la Métallurgie, et groupe 75 employés.

Le Syndicat national des Employés d'Entretien (CSN) vient de recevoir son certificat d'accréditation pour représenter tous les employés de Modern Cleaning travaillant à la Crèche d'Youville à Côte de Liesse. Les négociations pour la convention collective débiteront incessamment.

Le Syndicat national des Employés de Velan (CSN) annonce qu'il vient de déposer une requête à la Commission des Relations de Travail pour être reconnu comme représentant des employés de Velan Engineering à Ville St-Laurent.

Les employés qui étaient représentés depuis une quinzaine d'années par l'Association internationale des Machinistes, ont signé avec la CSN dans une proportion de 95%.

### Thetford-Mines

Garages du comté de Wolfe; Syndicat National des Employés de garages du comté de Wolfe. Garages de Thetford Mines; Syndicat National des Employés de l'automobile de la région de Thetford Mines. Marius Ouellette Ltée.

## ALMA

### Éducation politique

Alma, le syndicat national des Commis et Comptables a formé, à son assemblée annuelle, un Comité d'Éducation politique dans le but d'informer les travailleurs sur la politique. Le Comité de quatre membres s'est mis en marche et a amorcé le travail. Il a étudié au cours des dernières élections fédérales le programme et la constitution de chaque parti en présence. Tout dernièrement, le Comité a voulu participer plus activement à la marche des affaires publiques et il a pris position sur des problèmes comme celui de Radio-Canada, les Unions Internationales, l'entreprise Jos A. Abel et sur le rapport du Conseil Economique régional.

### Sicard: Premier contrat de travail

Une nouvelle convention collective a été signée à la fin de mars entre la direction de la compagnie Sicard (usine de Montréal) et le Syndicat national des Employés de Sicard (CSN), affilié à la Fédération nationale de la Métallurgie (CSN).

Cette convention, d'une durée de trois ans, accorde aux employés une augmentation de salaire de 45 et 83 cents, et une rétroactivité de \$200.

Les principaux avantages obtenus sont: une clause interdisant les contrats à forfait, dix fêtes garanties payées par année, des primes de nuit de 11 cents cette année et de 13 cents l'an prochain, un régime de vacances de 3 semaines après dix ans et 4 semaines après 20 ans, un régime d'assurance-groupe dont l'employeur paie 60% du coût et l'employé 40% et cinq congés-maladie par année. Cette dernière clause marque d'ailleurs un précédent dans le domaine de la métallurgie.

C'est la première convention collective que ces 75 syndiqués signent depuis qu'ils se sont affiliés à la CSN.



Les signataires de la première convention: dans l'ordre habituel: M.M. Marcel Manseau, conseiller; Roland Jodoin, gérant de service; Yvan Pagé, secrétaire-trésorier du syndicat; Richard Andrews, directeur général; Bernard Lavigueur, président; Conrad Boisvert, président du syndicat; Paul Gagnon, négociateur de la métallurgie; René Cyr, vice-président du syndicat; Charles Edouard Charbonneau, secrétaire du syndicat; Paul Fortin, trésorier-contrôleur.

## JONQUIÈRE

### Des promesses...

Encore une fois la compagnie Price montre son mépris pour les canadiens-français. Les travailleurs du syndicat des pâtes et cartons de cette région sont inquiets de la façon dont les promotions sont accordées dans cette usine. Depuis quelques années le syndicat s'est aperçu que les postes importants sont confiés à des individus de langue anglaise qui, très souvent, ne comprennent pas un traître mot de français. Encore dernièrement, à l'usine Kraft (une filiale de la Price) le poste d'assistant-surintendant a été donné à un américain qui ne parle que l'anglais.

Pourtant en 1963 le syndicat avait attiré l'attention de la compagnie sur une situation semblable et avait présenté un grief de discrimination ethnique.

Le porte-parole de la Price avait alors promis que dorénavant la politique de la compagnie serait de donner le maximum de chances aux canadiens-français afin qu'ils puissent accéder aux postes intéressants.

Mais il semble que la compagnie a oublié ses bonnes intentions. A la suite de la récente nomination dont il est question plus haut, le syndicat a communiqué avec la compagnie pour obtenir des explications. Réponse habituelle: La Price prétend qu'il y a pénurie de gradués universitaires en science et en génie de langue française et qu'elle est obligé de les prendre là où il se trouvent. La compagnie affirme avoir mis sur pied un programme de recrutement dans les universités de langue française et avoir établi un système d'emploi d'été pour les étudiants. Et pourtant le syndicat n'en voit pas les résultats.

Il semble, à toute fin pratique que le bilinguisme de la Price se limite aux tableaux d'affichage.

## PLESSISVILLE

Les travailleurs de Forano viennent de conclure une convention collective qui va sûrement aider les autres travailleurs de la région des Cantons de l'Est.

Les principaux avantages obtenus sont l'amélioration du fond de retraite, la protection en cas de changements technologiques, congés payés en cas de décès des parents, amélioration de l'assurance collective et des vacances. Du côté monétaire, les travailleurs ont obtenu en moyenne \$0.44 l'heure. Les bénéfices marginaux représentant \$0.06 1/2, les gains obtenus représentent une moyenne de \$0.50 1/2 l'heure pour la convention d'une durée de trois ans.

## Les absents ...

La C.S.N. l'a emporté par défaut lors d'une assemblée contradictoire convoquée le 10 mai par le Syndicat des Employés de la Corporation du Gaz Naturel, l'adversaire, l'International Workers Union ne s'étant pas présenté. On aperçoit d'ailleurs sur la photo au bas de la page, M. Norman Dionne de la C.S.N. pointer du doigt "absent".

On sait que les employés du Gaz Naturel ayant manifesté le désir d'adhérer à la C.S.N. celle-ci a déposé il y a quelque temps une requête d'accréditation devant la Commission des Relations de Travail. La C.R.T. a décrété un vote devant se tenir le 13 mai afin que les employés décident par quel syndicat ils désirent être représentés.

Lors de l'assemblée contradictoire, les représentants de l'International devaient justifier devant les membres de la C.S.N. les attaques qu'ils ont souvent faites à l'endroit de celle-ci dans le but de convaincre les employés du Gaz Naturel à demeurer membre de l'International. Vu l'absence de l'adversaire, les représentants de la C.S.N. ont transformé cette assemblée en réunion d'information.

Le vote pris le 13 mai a donné le résultat suivant: 60 p. cent des employés de la Corporation du Gaz Naturel se sont prononcés en faveur de l'affiliation à la C.S.N.





## Rimouski

Les employés de la construction de Rimouski et du Bas St-Laurent viennent de signer une nouvelle convention collective de travail d'une durée de trois ans qui prévoit des augmentations de salaires de 0.15 cents l'heure la première année (commençant le 6 juin 1966), une augmentation additionnelle de 0.20 cents l'heure la deuxième année et une autre de 0.20 cents l'heure à compter du 1er mai 1968. Les vacances qui, jusqu'ici étaient de 4% sont portées à 5% cette année et à 6% à partir du 1er avril de l'an prochain.

## Baie - Comeau

Les négociations pour la signature d'une convention collective entre La Canadian British Aluminium et le syndicat national des gardiens de la sécurité de cette Compagnie débiteront sous peu. Ce syndicat, qui groupe les constables à l'emploi de CBA, demande, entre autres, une réduction des heures de travail de 42 à 40 hres par semaine, une clause de vacances améliorée, la reconnaissance de l'ancienneté, etc... l'agent négociateur du Syndicat sera M. Raynald Brasard, directeur régional de la CSN.

## HÉMORRAGIE : 14,365 syndiqués ont quitté les Unions Internationales

La CSN grandit... et vite. Si l'on consulte le tableau qui suit, on verra que depuis 1963, dans la seule région de Montréal, 14,365 employés de diverses entreprises ont décidé de se débarrasser de leurs Unions Internationales et de s'affilier à la CSN.

No. d'employés

1. - Hôpital Royal Victoria.....	1,200
2. - Hôpital Jewish General.....	400
3. - Ogilvie Flour Mills.....	350
4. - Robin Hood Flour Mills.....	120
5. - Maple Leaf Flour Mills.....	60
6. - Conseil du Port de Montréal.....	1,100
7. - St. Louis Bedding.....	150
8. - Montreal Cold Storage.....	80
9. - Sicard Inc., rue Bennett.....	80
10. - Consumers Glass.....	550
11. - Commission de Transport de Montréal.....	4,000
12. - Transport Provincial.....	900
13. - Electric Reduction - Varennes.....	100
14. - Rockwell Manufacturing.....	75
15. - Velan Engineering.....	225
16. - Shop Angus (C.P.R.).....	3,500
17. - C.K.V.L.....	60
18. - Cline & Tinker - Valleyfield.....	500
19. - Standard Chemical - Beauharnois.....	75
20. - Corporation du Gaz Naturel (vote le 13 mai 1966).....	600
21. - Canadian Pittsburgh - Pennvernon Division (vote le 11 mai 1966).....	240
Total.....	14,365

## CHANGEMENT D'ADRESSE

Si vous avez déménagé récemment remplissez ce coupon et retournez-le à:  
Journal "Le Travail" 1001, rue St-Denis,  
Montréal, P.Q.

NOM.....

ANCIENNE ADRESSE.....

NOUVELLE ADRESSE (adresse, rue, zone postale

etc.).....

## Montréal

### MAUVAISE FOI!

Les professeurs du collège Notre - Dame de Montréal ont protesté énergiquement contre le congédiement massif qu'ils ont eu à subir cette année. En effet la direction du collège a refusé de renouveler les contrats de 18 enseignants laïcs sur 34. Cette situation n'est pas nouvelle au collège; c'est même devenu une bonne habitude de la direction de renouveler chaque année son corps professoral sans donner aucun motif de congédiement. La situation est d'autant plus révoltante cette année du fait qu'un contrat collectif signé dernièrement et qui doit entrer en vigueur en septembre prochain, devait assurer la "sécurité d'emploi."

Le syndicat des enseignants souligne dans son communiqué à la presse que les frais de scolarité et le coût d'inscription sont plus élevés à Notre-Dame que partout ailleurs et pourtant c'est le collège qui offre les plus minables conditions à ses professeurs. Le syndicat reproche à la direction du collège "son entêtement," sa "mauvaise foi" et "la fumisterie qu'on a servie aux professeurs". Cinq des 16 professeurs non-renvoyés ont donné leur démission en signe de protestation contre l'attitude de la direction.

## SOREL

Les travailleurs de Beloit Sorel Limited attachent une grande importance à leur bonus de vacances.

Depuis plusieurs années, les familles des travailleurs ne peuvent prendre de vacances convenables, faute d'argent. Quand arrive le temps des vacances, les dépenses régulières sont toujours là et il devient impossible de se déplacer. Le bonus de vacances va donner à plusieurs familles ayant un revenu modeste, le moyen de jouir de leurs prochaines vacances. Quoique le bonus de vacances est encore trop modeste (\$5.00 par année d'ancienneté après 10 ans, soit entre \$50.00 et \$120.00), les travailleurs de Beloit Sorel Limited estiment avoir fait un pas dans la bonne direction et entendent bien continuer cette revendication en vue d'augmenter ce bonus lors de leur prochaine négociation avec la Compagnie, pour permettre à leur famille d'avoir de vraies vacances.

Un nouveau genre de solidarité s'est développé peu à peu dans la branche générale. Les travailleurs de Sorel à Sorel Steel, Beloit Sorel Limited, Crucible Steel et de Forano à Plessisville, Quebec Iron & Titanium de Tracy ont décidé de poser le même geste pour faire pression sur leur compagnie respective en vue de la signature de leur convention collective: quelques mois avant leur droit de faire la grève, les travailleurs décident de ne plus faire de temps supplémentaire. A tous les endroits mentionnés, cette prise de position des travailleurs a amené les Compagnies à négocier plus sérieusement, avec plus de diligence et les résultats ont été encourageants.

### BOYCOTTAGE EFFICACE

C'est dans une atmosphère d'enthousiasme que les employés de Coca-Cola membres de la (F.T.Q.) ont repris le travail le 29 avril dernier mettant ainsi fin à la grève qui durait depuis plus de sept mois.

99 p.c. des employés ont en effet accepté par vote secret les propositions finales des patrons. Les points litigieux portaient surtout sur la parité des salaires entre Montréal et Québec et sur l'ancienneté. On se souvient qu'avant la grève les employés de Québec touchaient 10 cents de moins l'heure que ceux de Montréal. Ces deux clauses ont finalement été réglées à l'avantage des employés.

— Une augmentation de 41 cents l'heure pour les employés de l'intérieur et une augmentation annuelle de \$23. et \$22. respectivement répartie sur deux ans pour les employés de l'extérieur et les aide-vendeurs.

— La retenue syndicale à la source.

— L'ancienneté complètement reconnue pour les promotions, vacances, rappel etc...

— La parité des salaires entre Québec et Montréal.

Pendant toute la durée de la grève, plusieurs groupes de syndiqués, ceux de la CSN par exemple, avaient boycotté systématiquement les liqueurs Coca-Cola. Selon M. Dupuis, officier de l'Union Internationale des liqueurs douces. "L'effet du boycottage et surtout la publicité qui l'a entouré ont été merveilleux pour le moral des grévistes." M. Dupuis tient à remercier au nom des grévistes tous ceux qui les ont soutenus.

## Victoriaville:

### Vote de grève

VICTORIAVILLE — Les 150 ouvriers de la Victoriaville Furniture ont pris un vote de grève le 6 mai à 97 p.c. La date en sera fixée par l'exécutif du syndicat. Les négociations traînent, le propriétaire de l'établissement, M. Patry, n'ayant fait aucune offre de salaire et ne voulant rien entendre des revendications de ses employés. Ces derniers demandent une augmentation horaire de 10 cents, deux fêtes chômées, des vacances annuelles payées selon un certain pourcentage de leur salaire annuel et le paiement par le patron des 2/3 de l'assurance-groupe existante.

### Klein and Tinker

Le syndicat des employés de la Klein and Tinker de Huntingdon a déposé dernièrement une requête devant la Commission des Relations du Travail contestant la décision de celle-ci prise en 1946 d'accréditer l'affiliation de ce syndicat à l'Union Internationale des Travailleurs du Textile. En effet les 450 salariés manifestent le désir de passer à la C.S.N. et attendent avec impatience le jour du vote pour exprimer leur préférence. L'audition en vue d'étudier la requête devait avoir lieu le 13 mai.

## Eagle Pencils: Les femmes pourront rester

Les employés de Eagle Pencils de Drummondville ont enfin obtenu un contrat de travail très avantageux. Les travailleurs de cette compagnie pourront à l'avenir, bénéficier de meilleures conditions de travail, de salaires et de protection de l'emploi. Les jeunes filles qui, jusqu'à maintenant, devaient quitter la compagnie dès qu'elles se mariaient, pourront conserver leur emploi et les femmes mariées pourront même profiter d'un congé de maternité, tout en conservant les avantages acquis. De plus, les employés ne seront plus attachés à leurs machines mais pourront être transférés d'un département à l'autre. Le syndicat aura la possibilité de faire entrer à l'intérieur de l'usine un ingénieur industriel pour délimiter les tâches. Les employés pourront aussi profiter de trois semaines de vacances après dix ans de service à la compagnie. Les augmentations de salaires sont de .10 cents l'heure rétroactifs pour la première année, .10 cents l'heure la seconde année et .15 cents l'heure la troisième année ce qui représente une hausse de .35 cents l'heure échelonnée sur trois ans et porte le salaire de \$1.29 l'heure à \$1.64 l'heure et le salaire hebdomadaire moyen à \$80.00.

## Victoriaville: Une année bien remplie

Lors du quinzième congrès du Conseil Central des Syndicats Nationaux de Victoriaville, M. Albert Leduc, agent d'affaires de la C.S.N., a remis un rapport impressionnant des activités et réalisations du Conseil durant l'année 65-66.

Le Conseil Central de Victoriaville compte maintenant 8 nouveaux syndicats, soit:

- Les employés des garages de Plessisville qui se sont joints au syndicat des employés de l'automobile de Victoriaville.
- L'Hôpital Ste-Anne: la négociation du contrat est en cours et les employés se plaignent de la lenteur de celle-ci.
- Auger & Fils Ltée groupe intégré au Syndicat des employés de magasin.
- Placage Rustic intégré au syndicat du Bois-Ouvré.
- J.N.Paradis intégré au syndicat des camionneurs.
- Collège de Victoriaville intégré au syndicat des concierges. Accrédité malgré le chantage de la part du directeur du personnel.
- Gérard Ouettel Inc. intégré au syndicat des travailleurs du bois.
- Vitrierie Générale Daveluyville affiliée à la Fédération du Bois et Bâtiments.

En plus de ces nouvelles affiliations, huit conventions ont été signées cette année dont celle des Salariés des Chaloupes de Princeville où les négociations ne se sont pas déroulées dans le plus grand calme: en effet, le patron ne voulant pas accepter les salaires exigés par le syndicat, a fermé les portes de son établissement. L'usine est restée fermée pendant deux semaines mais le patron a fini par céder.

D'autres négociations sont en cours ou sur le point de l'être.

M. Leduc relève aussi dans son rapport les difficultés d'ordre social à laquelle ont à faire face les travailleurs, comme le chômage et les nombreuses mises-à-pied dues au ralentissement des affaires dans certains secteurs. Selon M. Leduc ces difficultés et les nombreux conflits de travail ont renforcé la solidarité syndicale dans la région.

## Victoriaville

### Un domaine pour les travailleurs

Un projet qui était depuis longtemps mûri par le Conseil Central de Victoriaville a pris forme un plus concrètement au dernier congrès annuel de l'organisme en mars dernier.

Le Congrès a en effet endossé une résolution à l'unanimité pour qu'un comité soit formé en vue de l'étude du projet d'une colonie de vacances qui serait mise à la disposition de tous les travailleurs faisant partie d'un syndicat affilié au Conseil Central de Victoriaville, Arthabaska, Princeville, Warwick et Davelyville.

Le Conseil Central des Syndicats Nationaux de Victoriaville envisagerait l'achat d'un grand terrain, d'une sorte de domaine, que l'on aménagerait de façon à pouvoir recevoir la semaine après les heures de travail ou en fin de semaine principalement, tous les travailleurs et leur famille pour que ceux-ci puissent se reposer dans le calme de la nature.

## Shawinigan: chambre de commerce anti-syndicale

"Il n'est plus possible de collaborer avec la Chambre de Commerce de Shawinigan parce qu'elle est trop anti-syndicale"

C'est la conclusion à laquelle sont arrivés les membres du Conseil Central de Shawinigan (CSN) réunis en Congrès, après avoir étudié l'attitude de la Chambre de Commerce au cours de la dernière année. Celle-ci a, au moment du conflit des professeurs, fait une déclaration dans laquelle elle se montrait nettement anti-syndicale et prouvait par là qu'elle poursuivait des objectifs fondamentalement opposés à ceux du Conseil Central.

A la lumière de ceci les congressistes adoptèrent une résolution qui les engage à s'abstenir de participer à toutes les activités provenant de cette Chambre de Commerce. L'exécutif et le directeur régional auront également pour mission d'analyser les déclarations de la Chambre de Commerce pour les dénoncer chaque fois que la chose s'imposera.

## Dominion Dyeing: victoire!

La grève qui durait depuis trois semaines à la Dominion Dyeing est maintenant terminée. Les travailleurs ont dû arracher chaque clause à un patron têtu et ont finalement décroché une convention "qui a de l'allure". Les travailleurs pourront bénéficier de nombreux avantages en ce qui touche l'ancienneté, l'apprentissage et les applications pour les promotions. La diminution de la semaine de travail de 50 à 45 heures dans la troisième année, ce qui représente une augmentation de 18 cents l'heure, est aussi une victoire. Des augmentations de salaires substantielles ont aussi été obtenues et se répartissent comme suit: 10 cents rétroactifs, 13 cents la première année, 10 cents dans un an et 9 à 10 cents la troisième année. Le salaire moyen passera donc de \$1.49 l'heure qu'il est présentement à \$2.02 l'heure dans 2 ans, ce qui signifie que tous les salaires varieront entre \$1.92 et \$2.35 l'heure.

Nos informations internationales sont fournies par le service de presse et d'information de la Confédération internationale des syndicats chrétiens

## Espagne

En Espagne, les seuls syndicats que la loi autorise dépendent entièrement de la Phalange, parti unique. 150,000 métallos madrilènes, appuyés par une menace de grève au niveau national, réclamant la suppression de la loi qualifiée de pseudo-syndicale. Par cette loi, le travailleur se trouve réduit au simple état de cotisant, les chefs syndicaux sont désignés par le gouvernement. Les métallos réclament en plus de meilleurs salaires et le droit de grève, la non-intervention des brutales forces policières dans les assemblées où l'on discute de questions d'ordre purement professionnel.

## Condamnations

Plusieurs syndicalistes, arrêtés à Mondragon en mai '65, ont été jugés à Madrid par le tribunal spécial d'Ordre public et condamnés à des peines de prison allant de 1 à 5 ans. Tout ceci pour avoir transporté des exemplaires de "Las Deya", organe de "Solidarité des Travailleurs Basques" organisation syndicale considérée illégale par Franco...

## Bolivie

Le 2e Congrès national de l'Action syndicale bolivienne a dénoncé devant la classe laborieuse du pays:

- Le renvoi des travailleurs pour activités syndicales
- L'arrestation, la détention ou la déportation arbitraire de travailleurs qualifiés "d'extrémistes"
- Les menaces de représailles.
- La partialité des inspecteurs du travail.

## Tchécoslovaquie

Le "PRACE", organe officiel des syndicats tchécoslovaques, a souligné la situation de plus en plus difficile des travailleurs licenciés à la suite des mesures prises dans le cadre de la récente réforme économique. Ceux-ci, en effet, ne réussiraient que très difficilement à obtenir de nouveaux emplois, et leur mécontentement va croissant.

## Afrique du Sud

En Afrique du Sud, les blancs dominent. En 1960, selon un article paru dans la revue "América" il y avait dans ce pays 3 millions de blancs, 11 millions d'africains, 1 1/2 millions de métis et 500,000 asiatiques. Cependant, les Blancs possédaient 86% de la terre et les Africains 14%. Le montant dépensé en éducation était 12 fois plus élevé pour un blanc que pour un noir. Le revenu moyen annuel était de \$211 pour les Africains contre \$3477 pour les Blancs. Sans commentaire.

## Grande-Bretagne

Le nombre de syndiqués en Grande-Bretagne a dépassé les 10 millions. Et les femmes donnent le ton... En 1963, par exemple, pour chaque nouveau membre masculin, trois membres féminins viennent rejoindre le mouvement.

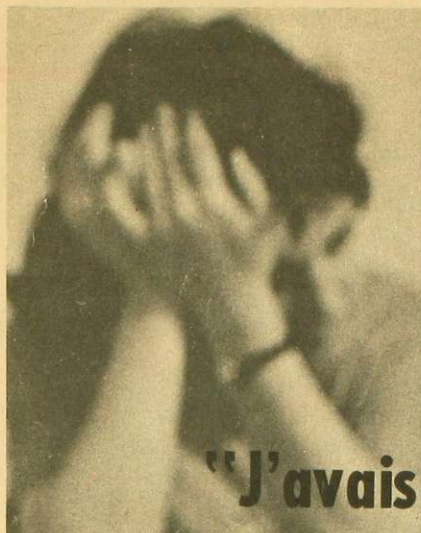
## Indonésie

Envers et contre toutes les difficultés, la fédération syndicale indonésienne KBIN a vu croître son chiffre d'affiliations de 68,000 membres en '62 à 340,000 en 1966

## Europe

La résolution générale du 33e Congrès confédéral, après avoir constaté que "l'Europe des Six" avait été créée sous le signe du libéralisme économique et devenait de plus en plus l'Europe des "affaires" dominée par les grands intérêts économiques et financiers du capitalisme international, affirmait que la responsabilité primordiale du syndicalisme ouvrier reste la mise sur pied d'un pouvoir syndical européen, capable de peser sur les centres de décisions au niveau des trusts économiques et des concentrations industrielles, et capable d'orienter la construction d'une Europe démocratique dans le domaine social, économique et politique.

En insistant sur la nécessité de donner au syndicalisme une dimension européenne, de réaliser une coordination non seulement des positions, mais aussi de l'action des différentes organisations syndicales nationales au niveau des trusts, des branches industrielles et des problèmes généraux, la C.F.D.T. a conscience que les 52 millions de travailleurs et les 19 millions de syndiqués de "l'Europe des Six" n'ont pas actuellement, dans le Marché commun, l'efficacité que devrait représenter une force aussi importante.



## "J'avais des idées violettes"

un reportage de Gilles Constantineau

"J'y suis allé par besoin de moi-même. J'avais des idées violettes et le moral en baisse." L'homme qui parle a une quarantaine d'années, quelques cheveux gris, un visage honnête. Il a trois enfants et possède une maison qu'il est venu à un doigt de perdre.

Appelons-le Albert Dupont; il ne veut pas qu'on dévoile son nom véritable. Ce qu'il évoque, c'est la décision qu'il avait prise, en 1963, de suivre les cours de budget familial qui commençaient à se donner à Thetford Mines.

Des idées violettes, et pour cause: en 1959, il avait emprunté \$3,000 d'une caisse populaire pour se bâtir une maison à Coleraine, à quelques milles de Thetford, mais ses dépenses avaient dépassé ses prévisions et la Caisse avait dû lui avancer encore \$2,000 quelques mois plus tard. Puis la malchance s'était mise de la partie, sous la forme de la maladie et du deuil. Il avait eu à payer des bonnes, des médecins, des chirurgiens.

A sa Caisse populaire, Albert Dupont n'arriva bientôt plus à rencontrer ses échéances avec son salaire de mineur. Pour se sortir du pétrin dès 1960, il avait eu recours aux compagnies de "finance". Ce furent \$100, puis \$150 et de fil en aiguille et passa trois ans à rembourser et

à emprunter encore plus. Mme Dupont résume ainsi l'aventure: "On pouvait plus reprendre le dessus."

La Caisse populaire s'inquiéta, et l'invita à vendre la maison. "J'y suis allé par besoin," déclare M. Dupont; il n'a pas été déçu. Ce fut Denis Deschamps qui le dépanna, avec l'aide des services de l'ACEF, à la fin de la série de cours sur le budget. On lui fit corriger sa situation, par étapes: établissement d'un budget complet; concordat avec les 34 créanciers qui le talonnaient; entente avec la Caisse populaire pour rabaisser les paiements mensuels; emprunt à sa Caisse d'économie pour amortir les arriérés de taxes et supprimer les dettes aux compagnies de "finance".

M. Dupont devait \$2,300; il n'en doit plus qu'environ \$1,500 et dans trois ans tous les créanciers seront payés. Il amortit régulièrement son hypothèque et il se sent plus que jamais chez lui dans sa maison. La famille augmente. Il surveille sa situation de près mais la vie n'est plus moche pour ça: "Je n'ai pas eu à me serrer la ceinture trop trop, dit-il, j'ai engraisé!"

Enfin à propos des services sans lesquels il serait sans doute resté l'esclave de ses dettes et de sa mauvaise administration jusqu'à la fin de ses jours, Albert Dupont a un commentaire qui dit tout: "C'est un malheur que ça n'ait pas commencé quatre ou cinq ans plus tôt." →

## UN ESPOIR: LES COOPÉRATIVES

Septembre 1965: l'Association Coopérative d'Economie Familiale tenait à Stoneham son congrès de fondation. Les grands centres du mouvement coopératif y étaient représentés, notamment Shawinigan, Victoriaville, Asbestos, L'Islet, le Lac-St-Jean. Les délégués y confrontaient des expériences diverses dont les procès-verbaux ont fait état, celles de Theford Mines comme les autres. Mais ce qui ne fut pas consigné, peut-être parce qu'il était trop tôt, c'était l'extraordinaire succès auquel semblait promis le mouvement coopératif, avec la collaboration de la CSN, dans cette région. Les mois qui suivirent devaient apporter une éclatante confirmation à cette promesse.

La région avait abordé la question du budget familial en novembre 1962; le Service du Budget fit appel aux cours d'André Laurin et les adapta petit à petit aux besoins régionaux particuliers. C'est avec un orgueil légitime que Denis Deschamps, l'un des fondateurs du Service, aujourd'hui conseiller technique de l'ACEF, montre un cahier de cours d'une imposante épaisseur: son contenu a été mis au point pendant quatre ans.

### UN CREDIT GRATUIT

Les cours ont une durée de 9 semaines, à raison de deux heures par semaine, et ne laissent dans l'ombre aucun des problèmes du budget familial. Ils traitent aussi bien des emprunts que de la vente à tempérament et du colportage, des questions juridiques intéressant le consommateur et de la sécurité sociale. Ils sont donnés, quand il le faut, par des spécialistes. La fréquentation est le signe de leur qualité: ils ont été suivis par 1,200 familles depuis le début.



ils se doublent, de plus, d'un service de dépannage qui s'emploie à tirer du pétrin les travailleurs qui n'ont pas résisté à l'appât du crédit facile. Ce service n'a jusqu'ici connu que trois échecs; et il s'agissait de personnes qui n'avaient pas suivi les cours sur le budget.

En 1964 toutefois, le Service du budget se heurtait à quelques difficultés: ses 10 moniteurs ne suffisaient plus à la tâche, l'exploitation des marchands continuait de s'exercer et les Caisses populaires de la région, membres de la Fédération de Lévis, ne montraient aucun empressement à collaborer au plan du crédit particulier à la consom-

mation. Les compagnies de "finance" continuaient à faire des affaires d'or.

Ce fut, sous l'égide du Conseil régional de la coopération, l'occasion de fonder des Caisses d'économie. Leur avènement, préparé par des comités d'éducation que Denis Deschamps mit sur pieds, fut couronnée de succès. La première fut établie en décembre 1964 parmi les travailleurs de la mine Lake-Asbestos. En quatre mois, il s'en fonda cinq autres parmi les employés de diverses compagnies minières de la région, comme Asbestos Corp. et Flin-kote. Il en existe huit aujourd'hui et deux autres sont en voie de formation. Nombre de membres: 1,982 (sur 4,500 travailleurs syndiqués); actif total: \$215,674; prêts consentis: 816; argent prêté depuis la fondation: \$240,974; pertes: \$0.00

Les Caisses populaires montrèrent par la suite de meilleures dispositions; elles collaborent parfaitement, aujourd'hui, avec ces Caisses d'économie qui offrent à leurs membres des avantages insignes tels que l'épargne à la source, le crédit peu coûteux et parfois gratuit et des assurances qui effacent les dettes et doublent le capital investi au décès ou en certains cas d'accidents.

Ainsi partiellement décapité l'hydre des compagnies de finance, un autre champ s'ouvrait tout grand à l'action: le marché même de la consommation. Theford possédait déjà un magasin coopératif d'alimentation, mais ses affaires ne reluisaient guère depuis quelques années. Sous la direction d'un nouveau gérant, M. Jean-Guy Lebel, et avec le coup de pouce des 550 membres de l'Association coopérative féminine qui prirent l'éducation en mains ("elles s'occupent de tout", déclare M. Lebel), le magasin Co-op rede- vint dynamique.

Il groupe maintenant 663 coopérateurs, et de \$93,000 qu'il était en 1962, son chiffre d'affaires est passé

Pognés par  
LA FINANCE

## UN ESPOIR: LES COOPERATIVES

à \$465,000 cette année. Il offre, bien sûr, la plupart des denrées alimentaires courantes à un prix inférieur de 5 p.c. au prix courant du marché; mais mieux encore, il sert de "chien de garde", en obligeant les autres vendeurs à réduire la marge de leurs bénéfices.

Qui dit dynamisme dit projets d'avenir. Déjà le magasin Co-op aménage un salon de meubles et d'appareils ménagers et offre des matériaux de construction vendus d'après catalogue, le tout à des prix extraordinairement



Denis Deschamps

bas, grâce à la suppression du profit excessif des intermédiaires. L'objectif? D'ici cinq ans, \$2 millions de chiffre d'affaires.

Et quoi encore? On parle également d'ouvrir, selon la formule coopérative, un complexe qui s'occuperait d'automobile, à partir de la vente jusqu'au service et à l'entretien. L'étude du projet est déjà fort avancée, de même que celle d'un autre projet concernant l'huile à chauffage.

La clé de tout ce réjouissant succès? "Simple question d'éducation," répond M. Deschamps. M. Lebel ajoute: "Ca vient aussi en partie, de la collaboration entre le syndicalisme et le coopératisme."

Quoi qu'il en soit, dans le domaine de l'assainissement de l'économie familiale, le travail de l'ACEF à Theford Mines portera probablement bientôt des fruits très lourds: "D'ici peu, confie Denis Deschamps, nous parviendrons à bouter dehors l'une des sept compagnies de finance installées à Theford." L'événement, quand il se produira, sera accueilli par un cri triomphal à travers le Québec.

G.C.

# NAÎTRE, VIVRE ET MOURIR À CRÉDIT

par Christiane RICHÂRD

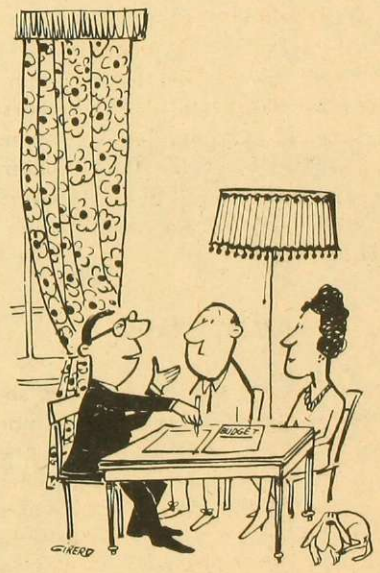
Été 1965. Un matin, vers les 9 h 30, Jean consulte la feuille de route épinglée au mur du petit bureau. La journée s'annonce bien remplie: il doit recevoir aujourd'hui trois personnes pour une "consultation-budget", rencontrer les responsables d'une Caisse d'Economie locale, donner un cours sur la sécurité sociale. Jean est un Travailleur Etudiant du Québec.

Nous étions onze l'an dernier au Saguenay-Lac Saint-Jean. Onze étudiants des facultés de droit et de sciences sociales. Nous n'avions pour toute expérience qu'une formation académique inachevée, un stage de quelques jours avec André Laurin et... une bonne volonté évidente. Dans les cadres du projet-pilote d'Action Sociale Etudiante, nous devions travailler à l'assainissement du budget familial dans cette région qui est certes une des plus belles du Québec.

Grâce à la collaboration étroite de la CSN, nous avons vite pris contact avec les travailleurs. Les problèmes de ces gens exploités par les compagnies de finance et certains professionnels peu scrupuleux, souvent ignorants des lois qui régissent le crédit — sont réels et parfois pathétiques. Nous avons rencontré, au cours des séances de "dépannage", près de deux cents personnes venues spontanément nous exposer leur situation financière. Chose étrange, ce n'étaient pas seulement des chômeurs et des petits salariés, mais plusieurs gagnaient plus de cent dollars par semaine.

Comment un couple en vient-il à s'endetter? Les fiancés arrivent souvent

au mariage sans économie. Ils achètent donc, "à terme", un ameublement complet. Il leur faut de plus continuer ou commencer les paiements sur l'auto. Les bébés arrivent: dette de médecin et finance! L'époux est mis à pied: finance! Achat d'une maison: hypothèque! Maladie: finance! Paiements



en retard: saisies et frais d'avocat! Intérêt scandaleux, souvent supérieur au taux permis par la loi. Tout s'enchaîne, impitoyablement... et le couple se retrouve après quelques années de maraige, écrasé sous une dette dont il ne prévoit pas l'extinction.





Illustrons ceci par un exemple tiré du travail fait dans une ville où travaillaient trois d'entre nous. L'échan-

tillonage est faible — 27 cas — mais les résultats se sont avérés partout à peu près identiques.

Item	Dette totale	n. de pers. 27	Dette moyenne par famille	% par item	Age moyen du chef de famille
Finance	*\$17,354	14	\$1,232	*27.3%	36,5 ans
Meubles et vêtements	\$15,456	*24	\$ 702	*21.1%	Moyenne des enfants à charge: 4.5
Loyer et hypothèque	\$ 7,451	11	\$ 676	10.2%	Revenu total net \$383,20 mois
Solde sur saisie	\$ 7,448	4	*\$1,862	10.2%	Moyenne des créanciers: 13,6
Solde au D.V.	\$ 5,896	3	\$1,732	8.1%	Dette totale moyenne: \$2,713
Dettes de maladie	\$ 5,674	*21	\$ 283	7.7%	Chômage saisonnier oui: 10; non: 16 ? : 1
Epicerie et huile — Rép. maison	\$ 4,455	15	\$ 318	6.1%	Sur 27 cas, il est apparu que: 5 étaient à peu près insolubles
Banque	\$ 2,805	3	\$ 702	4.0%	8 extrêmement difficiles à solver;
Autres	\$ 2,800	15	\$ 215	4.0%	6 réglables à longue échéance;
Auto et réparations	\$ 2,406	6	\$ 481	3.3%	5 réglables avec effort;
Services publics	\$ 1,507	13	\$ 115	2.6%	3 faciles à régler
Total de la dette des 27 familles	*\$73,252				

A ces problèmes, il n'existe pas de solution-miracle. S'il est relativement facile d'équilibrer le budget d'une famille peu endettée à revenu moyen, il s'avère utopique de vouloir faire de même pour celle qui doit des milliers de dollars, celle qui gagne à peine de quoi survivre ou qui est sujette au chômage. Les T.E.Q., après une prise de conscience de la situation, en sont venus à la conclusion qu'**il est impossible de faire un travail efficace et durable sans l'amendement de certaines lois et la répression d'anomalies malheureusement fréquentes.** Ils ont donc rédigé une série de recommandations dont voici les principales:

**Au ministre de la Justice:** — Une enquête sur les agissements de Moïse Darabaner comme intermédiaire entre des débiteurs hypothécaires et leurs créanciers au Lac St-Jean.

— Une enquête sur l'application actuelle de la loi des Dépôts Volontaires, et l'élargissement de cette loi.

— Une simplification du langage actuellement employé dans les procédures judiciaires.

**Au gouvernement du Québec:** — Une Assurance-Santé complète, touchant les anesthésistes, dentistes et ophtométristes.

— Des codes d'éthique stricts, s'appliquant au Barreau et au Collège des Médecins.

Une socialisation partielle du Barreau.

— Une planification régionale au Saguenay-Lac St-Jean.

— L'amendement des principaux articles de la Loi des Ventes à tempérament.

— L'adoption de mesures pour clarifier et élargir l'actuelle législature sur les Véhicules-Moteurs.

— La libéralisation de la politique des Caisses populaires, relative aux prêts personnels.

— La création d'un genre de "Better Business Bureau", pour guider les consommateurs dans leurs achats.

**Au gouvernement du Canada** — L'amendement de la "Loi sur les Petits Prêts": que la juridiction de cette loi s'étende à tout emprunt inférieur à \$5,000., et que le taux d'intérêt actuellement en vigueur soit abaissé.

Que feront nos responsables de toutes ces recommandations? Les TEQ, pour le bien de toute la population québécoise, espèrent qu'elles ne moisiront pas dans les fonds de tiroir...

C.R.



# Longuemare mes AMOURS

reginald boisvert (chapitre cinquième)

## Peut-être



## que c'est la faute aux Anglais

Peut-être que le "prof" a raison: peut-être que c'est la faute aux Anglais...

Je viens d'écrire ces mots-là sur un bout de papier, que j'ai tout de suite déchiré en mille miettes et jeté au panier. Sur le mur du bureau, Bill Hunter, mon nouveau patron, à épinglé une carte où je peux lire: "One is always free to criticize one's employer, but elementary loyalty commands that one should first resign."

Quand j'ai quitté l'Amalga pour venir à Trois-Rivières, je m'étais juré que désormais je travaillerais pour des Canadiens français. J'en avais assez d'être obligé, neuf heures par jour, d'écrire en anglais, de parler en anglais, de penser en anglais. Je n'ai trouvé que cette place de commis chez Bill Hunter, président et gérant général de la Hunter Brass Works, une grosse entreprise capitaliste qui emploie vingt hommes en tout et partout. Je continue d'écrire en anglais, etc.

Pourtant, je ne peux pas dire que je déteste les Anglais. Bill, par exemple n'est pas un mauvais diable. Ce n'est pas sa faute si les conditions de travail, dans sa vieille bicoque en tôle endulée, au nom ronflant, sont franchement mauvaises, si les salaires sont plus bas qu'ailleurs. Ce qui fait marcher la fonderie, c'est la clientèle de la Dominion Iron Co. Ces gens-là nous font travailler pour rien. Ils nous demandent des soumissions pour leurs sous-contrats — c'est moi qui les prépare, je leur fais notre meilleur prix — et quand la commande arrive, c'est toujours bien en-dessous du chiffre demandé. C'est à prendre ou à laisser. Bill examine les commandes. Il fait la grimace, il grogne, il soupire à fendre l'âme... et il accepte. Alors, il faut rogner sur le prix coûtant. Par exemple, on ajoute aux lingots de métal neuf, dans chaque coulée, une bonne proportion d'objets de rebut, qu'on achète pour une chanson aux regrattiers. Fourniture de guerre. C'est grâce à notre effort de guerre, nous du home front, que les boys over there vont rendre le monde safe for democracy.

Car tout ce temps-là, c'est la guerre. Je suis comme les autres autour de moi: je ne me sens pas concerné.

D'abord, si le pays est en guerre, c'est parce que l'Angleterre a déclaré la guerre, et que nos Anglais à nous veulent sauver la mother country. Ils devraient comprendre que nous autres, ça ne nous emballe pas beaucoup, leur affaire. Et puis, qui est-ce qui fait les profits en temps de paix? Ils veulent qu'on s'enrôle, mais donnez-moi une bonne raison pour qu'on aille se faire tuer, nous autres? (Je dis ça, mais la semaine dernière, j'ai vu le dernier film de Charlie Chaplin, "The Great Dictator". Si c'est vrai, que les nazis traitent les Juifs comme ça... Mais est-ce que c'est vrai? J'en ai parlé au "prof": il prétend que c'est encore de la propagande...)

Le "prof", j'en ai déjà parlé: c'est Gilbert Laterreur. Ancien moine, je l'ai dit — mais celui-là, on ne l'a jamais traité de défroqué. On peut en penser ce qu'on voudra, du "prof", mais il nous a toujours traités comme du monde. Celui-là, on peut lui parler. On peut lui dire n'importe quoi.

Mais le "prof", il y a quatre choses dont il ne faut pas lui parler: les Anglais, les Juifs, les communistes, la franc-maçonnerie.

Il allait trop loin, le "prof". On l'écou- tait rager, on riait un peu dans nos commencements de barbe. On l'aimait bien, mais d'une certaine façon on le traitait comme un petit frère. Il avait dix ans de plus que nous, mais c'est comme ça: il avait l'air tellement fragile, on avait le goût de le protéger.

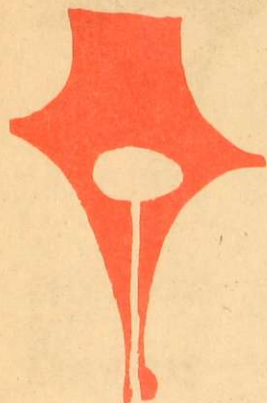
A Longuemare, quand je revenais de l'usine, j'arrêtais chaque soir chez le "prof". On fûmait, on jasait. Un beau jour, il m'a dit: "Le président de la Commission scolaire m'a fait demander, aujourd'hui. J'y suis allé. Ils veulent que je donne ma démission. Autrement, ils vont me jeter à la porte."

Là, j'ai vu rouge. N'importe quoi, mais pas ça. J'ai dit au "prof": "Minute. Je vais faire le tour des gars, de tous ceux qui ont passé dans vos cours. Peut être bien qu'on ne peut pas les forcer à vous garder. Ils sont forts, ils ont le gros bout du bâton. Mais je peux vous promettre une chose: au moins, on va vous faire des maudites belles funérailles."

J'étais décidé, J'ai tenu parole...

(à suivre)

Recevoir un vrai journal de travailleurs comme l'est le vôtre c'est comme recevoir un verre d'eau glacée quand on est perdu dans le désert. Je l'ai beaucoup aimé.



**opinion  
au  
travail**

Cette application "Labour" souligne la perspective et l'origine canadienne de votre journal; cette expression "Labor Temple" en énormes lettres de bois qui orne le hall de notre local m'a toujours étonné; elle me rappelle continuellement l'influence américaine que subit notre syndicalisme mais influence n'est pas le bon mot; notre syndicalisme est américain. Cet infâme accord signé à Philadelphie au sujet de la construction du pipeline, par exemple, qui accordait aux travailleurs canadiens des taux de salaires égaux à ceux des noirs dans l'Alabama et la Georgie soulignait un fait: nos "maîtres" amé-

ricains nous traitent et nous considèrent comme des "nègres blancs".

Je suis personnellement convaincu que la C.S.N. constitue notre seul espoir d'assurer la permanence d'un véritable syndicalisme digne des Canadiens. Il sera heureux ce jour où la C.S.N. pourra étendre son organisation d'un océan à l'autre; personnellement, je m'engage à appuyer cette entreprise.

C'est un plaisir pour moi de joindre à la somme requise pour un abonnement régulier, un montant additionnel qui pourra servir à propager davantage votre merveilleux journal.

Sincèrement et fraternellement vôtre,

**E.L. WALKER**

de l'Union Internationale des Travailleurs des mines et raffinerie.

**Où va la CSN?**

Journal "Le Travail",  
1001, rue St-Denis,  
Montréal (P.Q.)

**ATT: La Rédaction**

Cher confrère,

Je suis indigné de voir dans notre journal "Le Travail" la photo de Roger Perreault (...)

En effet, si Raymond Gagnon voyait notre journal sacrifier 1/4 de page ou 1/2 page pour illustrer cette photo, il qualifierait ce geste, d'un Syndicat de la C.S.N., de prostitution. (Quant on sait que ce même Perreault a vendu les conditions de travail des travailleurs pour une simple clause d'atelier syndical parfait (...)) Je me demande où va la C.S.N. et si elle ne s'orienterait pas vers un syndicalisme d'affaires?

Fraternellement,

**Gérard Taylor,**  
Représentant  
syndical (CSN)

## Accord infâme

Vancouver, 5 mai 1966.

Richard Daignault,  
Directeur du journal  
"Le Travail"  
Montréal.

Cher Monsieur,

Ci-joint, vous trouverez ma souscription dûment complétée à un abonnement d'un an au meilleur journal des travailleurs.

Les numéros de mars et d'avril ont été envoyés par le bureau central de Toronto à tous les membres permanents et nous les avons reçus aujourd'hui. J'ai déjà lu les deux numéros d'une couverture à l'autre avec un immense intérêt.



## 20<sup>ème</sup> RAPPORT ANNUEL

Assurances collectives en vigueur	1961	1963	1965
	\$	\$	\$
ASSURANCE-VIE	18.100.000	66.900.000	162.600.000
ASSURANCE-DECÈS ACCIDENTEL	41.000.000	79.000.000	144.800.000
ASSURANCE-SALAIRE (par semaine)	346.000	760.000	1.291.000
ASSURANCE-MALADIE (primes perçues)	4.300.000	5.540.000	7.727.000

PERSONNES ASSURÉES . . . . .	261.000
REVENUS . . . . .	\$9.834.000
PAIEMENTS AUX ASSURÉS . . . . .	\$7.957.000



**LA MUTUELLE S.S.Q.** ASSURANCE-GROUPE  
LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC  
SIÈGE SOCIAL: QUÉBEC 2 P.Q. - SUCCURSALES: QUÉBEC, MONTRÉAL, SOREL, JONQUIÈRE, TROIS RIVIÈRES

## Des renseignements

### S.v.p.

Monsieur le Directeur,  
Ici un humble abonné à votre Revue "Le Travail". Je prendrai ma retraite le 31 mai 1966, l'avant-veille de ma fête. J'aurai 70 ans le 2 juin.

"Tout employé a droit, avant la date effective de sa retraite avec pension, à un congé de retraite".

La durée de ce congé est basée sur la réserve des congés de maladie. 7 ans et demi de permanence, au Service Civil à Lachute, au Bureau de la Sûreté Provinciale, sans avoir pris une seule journée de congé de maladie, ça me procure une réserve de 135 journées de congé. Car il y a 18 journées de maladie par année.

"À la place du congé, l'employé peut toucher une gratification en espèces égale à la moitié de sa réserve de congés de maladie."

132 jours de congés de maladie équivalent à trois mois de salaire, selon la Revue "Le Travail" d'avril 1966. Mon salaire annuel est \$3950. Un quart de 3950 égale \$987.50 conformément au dernier article paru dans "Le Travail".

Monsieur le Directeur, hier soir au Bureau de la PP j'ai fait lire dans le Travail ce qui concerne les congés de maladie et la gratification en espèces. Les jeunes Agents consultés sont

tous des Agents Instruits bien équilibrés. Il strouvent ces idées intéressantes, justes, honnêtes. En tout cas, ça me convient.

À qui faut-il adresser la demande? Quelles sont vos suggestions pour faciliter le succès de la présente démarche.

Concernant la nouvelle PENSION du Québec, depuis qu'elle est entrée en vigueur sur mes talons de chèques, il est mentionné RRQ 2.28 Quel avantage me procurera cette nouvelle Pension du Québec?

Je compte sur votre obligeance, Monsieur le Directeur, pour m'aider à tirer parti de toutes mes chances.

Votre humble abonné,  
J-Wilfrid Bernier,  
359 Principale, Ouest,  
Brownsburg,  
Comté d'Argenteuil,  
P.Q.

## Réponse...

Cher monsieur,  
Contrairement à ce que vous mentionnez dans votre lettre, vous avez droit à quinze jours ouvrables de maladie par année; donc, après sept années de service, vous avez accumulé quatre-vingt cinq jours de maladie.

Votre gratification en espèces sera égale à votre salaire pour quarante-deux jours et demie de travail, (jours ouvrables).

Pour obtenir cette gratification, vous devrez passer par

votre chef immédiat ou directeur de service, qui verra à aviser les services comptables de votre ministère de votre volonté d'obtenir la gratification.

Quant à la question du régime des rentes, nous vous transmettrons par courrier, des détails précis.

R. Daignault

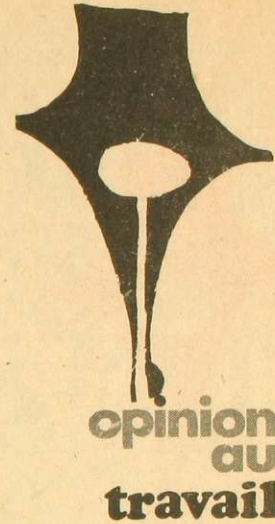
## Un dossier criminel...

Cher M. Daignault,  
La présente lettre pour vous remercier de m'avoir fait parvenir la copie de mars de votre hebdomadaire "Le Travail".

Vous aviez envoyé celle-ci à ma résidence en Colombie Britannique mais comme je désire recevoir votre intéressant et instructif périodique dès sa parution, auriez-vous la bonté de me le faire parvenir désormais à l'adresse suivante: Rm 648s, Edifice du Parlement Ottawa.

Je dois dire que j'apprécie beaucoup l'esprit des membres de la C.S.N. et je suis sûre qu'ils ne se rendront jamais coupables de porter en tête d'un syndicat canadien un individu qui possède un dossier criminel, ou encore ils ne présenteront jamais un tel individu en court de Citoyenneté comme si cette personne était digne de devenir citoyen canadien.

Avec mes meilleurs vœux,  
sincèrement vôtre,  
Herbert W. Herridge,  
Membre du Parlement.



UNE OCCASION UNIQUE  
DE VISITER L'EUROPE  
LA FRANCE – LA SUISSE  
L'ITALIE

Circuit de 21 jours

\$550.

comprenant transport,  
hébergement, repas,  
visites, etc.

Demandez notre brochure  
détaillée.

GEORGES JOST & CIE. INC.

5050 de Sorel,  
Montréal 9,  
Tel : 739-3128

Départs : 1er septembre

## Victoire des employés municipaux d'Alma

L'arrêt de travail des 80 employés municipaux d'Alma s'est terminé 24 mai dernier mettant ainsi fin à un conflit qui a duré près de 15 jours.

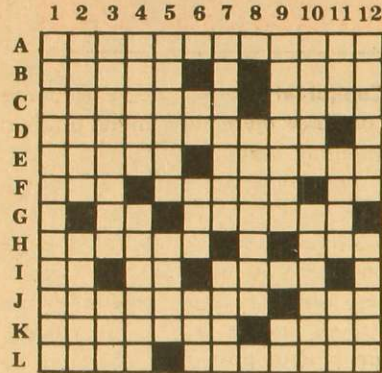
Le syndicat national des employés municipaux d'Alma qui avait reçu l'appui de la Fédération canadienne

des employés de services publics (CSN) a signé une convention d'une durée de deux ans qui accorde une augmentation horaire de 10 cents rétroactive au 1er octobre 1965 et une autre de 15 cents rétroactive au 15 avril dernier.

La grève des employés municipaux

d'Alma visait à détruire une conception paternaliste des relations patronales-ouvrières de la part de la ville, conception qui plaçait le syndicat dans une position d'infériorité vis-à-vis le Conseil de Ville et ce, à l'encontre de l'esprit et de la lettre de toutes les lois ouvrières.

# MOTS CROISÉS



- A- Action qui transforme les jus des fruits sucrés en boissons alcoolisées.  
 B- Enlevait - Prophète Juif.  
 C- De Roumanie - Peu de chose.  
 D- Formé de micelles.  
 E- Choisir par élection - Met dans l'impossibilité de se déplacer.  
 F- Terme au tennis - Sorte de bois- Carte à jouer.  
 G- Article espagnol - Qui ont rapport à l'âne.  
 H- Tentatives - Les tiennes.  
 I- Possessif - Numéro - Songe.  
 J- Qui a le droit de voter - Pareil.  
 K- Qui fleurit pendant l'hiver (fém.) - Qui est au bon air.  
 L- Au golf (pl) - Fabriquées dans une usine.

- 1- De façon formelle.  
 2- Astre - Viciée, corrompue.  
 3- Qualité de ce qui est rauque (pl) - Première femme.  
 4- Représenter par gestes - Armes.  
 5- Mise en étalage - Lettre grecque.  
 6- Personnel - Vêtement - Choisi.  
 7- Persévérances - Artères.  
 8- Produire l'ionisation.  
 9- Qui habite la terre - Unité de temps.  
 10- De certaines îles bretonnes - Qui n'a plus de tête (fém.).  
 11- Palmidède - Chacun des carreaux de l'échiquier - Epoque.  
 12- Chants funèbres chez les Grecs - Malpropres.



## JEU NO 1

DANIEL ST-AMAND, Yamaska Ouest, Cte Yamaska est notre gagnant du jeu no 1 à notre concours de mars. Son nom fut choisi au hasard il recevra par la poste les beaux livres d'enfants pour une valeur de \$10. offerts par le journal "Le Travail".

## JEU NO 2

La nature renait, tout est gai... dessinez-vous vos fleurs préférées en bouquets ou non cueillies. Le gagnant se méritera du matériel d'artistes pour une valeur de \$10. offert par le journal "Le Travail".  
 Notre gagnante du concours de mars est LOUISE THIBAUT (13 ans) 4514 rue Chambord, Montréal 34.

Granby, le 26 mars, 1966

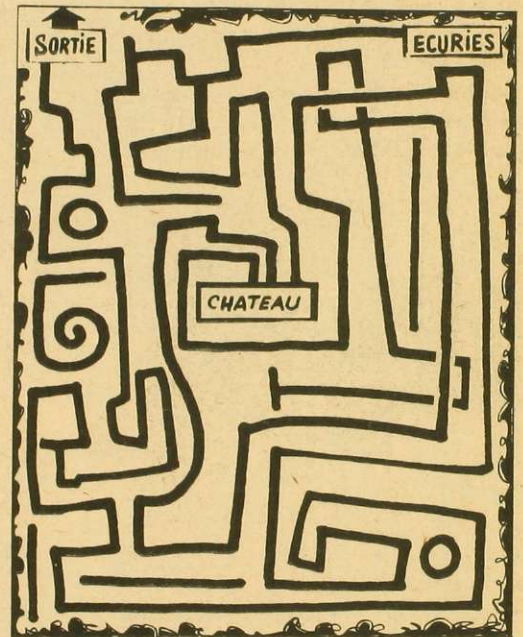
Cher monsieur,

Je fus très heureux d'apprendre par le journal "Le Travail" de février que j'étais gagnant du mois d'octobre 1965 pour le concours des jeunes.

Je vous remercie mille fois des deux beaux livres que j'ai reçu la semaine dernière. J'ai déjà terminé la lecture d'un livre qui m'a beaucoup intéressé.

Je vous laisse le bonjour.  
 D'un enfant reconnaissant.

François Turcotte,  
 166 Décelles,  
 Granby



# LES AVENTURES DE TI-JEAN



# à l'écoute de **radio-canada**

De nos jours, il importe d'être renseigné sur les personnes ainsi que sur les problèmes, les préoccupations, les intérêts particuliers du milieu auquel nous appartenons et sur celui des autres groupes qui forment notre société. C'est cette fin que poursuit la série radiophonique **Capital et travail**.

"**Capital et travail**" nous dit le réalisateur Jacques Thibault, du Service des émissions éducatives et d'affaires publiques de Radio-Canada "est une émission qui, de près ou de loin, s'intéresse aux problèmes du monde du travail, aux relations patrons-ouvriers, aux syndicats et aux questions économiques en général."

"**Capital et travail**" analyse les événements de la vie ouvrière et ceux de la vie économique. Il s'agit surtout de



Maurice Chartrand et Louis Martin

renseigner l'auditeur sur l'aspect du problème qui le touche de plus près. Par exemple, le développement d'une industrie basée sur l'automatisation peut être une bonne nouvelle du point de vue de la production, mais il amènera fatalement une augmentation du chômage. A **Capital et travail**, on cherche autant à analyser qu'à informer. S'il est question d'une grève, de tout autre

conflit syndical ou d'un sujet qui prête à controverse, **Capital et travail** fait toujours connaître à ses auditeurs le point de vue de chaque partie en cause. Le contenu d'une émission de cette série n'est pas forcément inspiré par la grande actualité, par la nouvelle qui fait la manchette des journaux. L'étude du chômage saisonnier, le projet d'un code fédéral du travail, l'attitude d'un syndicat vis-à-vis des gérants de crédit sont parfois autant de faits significatifs sur lesquels il est intéressant d'attirer l'attention du public.

Chaque émission de **Capital et travail** comporte généralement deux chroniques et une interview sur l'actualité économique, une chronique sur les problèmes du travail et un entretien avec un syndicaliste. Ainsi, au cours des dernières semaines, il fut notamment question du rapport fédéral sur les écoles techniques, des négociations dans les hôpitaux, de la recherche industrielle, des accords canado-américains, des fonctionnaires du Québec, des mémoires annuels des centrales syndicales, de la taxation au Nouveau-Brunswick, des coûts de l'éducation, des dépenses des gouvernements, de l'assurance-maladie et des déclarations de M. Eric Kierans.

Des personnalités comme MM. René Lévesque, Jean-Paul Cardin, professeur de relations industrielles à l'Université Laval, Robert Sauvé, secrétaire général de la C.S.N., Gilles Constantineau, journaliste, Marcel Pépin, président général de la C.S.N. et Pierre Harvey, économiste et professeur à l'école des Hautes Etudes commerciales, ont participé à **Capital et travail**, récemment.

"**Capital et travail**" ne se contente pas de faire mention d'un fait ou d'un événement uniquement parce qu'ils sont d'actualité. Au contraire, l'animateur Louis Martin et le commentateur Maurice Chartrand s'efforcent toujours d'analyser une question en fonction de ses répercussions immédiates ou lointaines sur le monde du travail. Même si vous passez les journaux au peigne fin pour en tirer tous les articles sur l'économie et le syndicalisme, il est toujours intéressant d'entendre les exposés d'experts sur ces sujets.



Louis Martin est l'animateur de **CAPITAL ET TRAVAIL**, une émission qui, à cause des renseignements qu'elle donne, de l'actualité dont elle s'inspire et de la fin qu'elle poursuit, peut apporter à ceux qui l'écoutent une meilleure compréhension du milieu dans lequel ils vivent.



Albert Millaire tiendra le rôle-titre de **D'IBERVILLE**, une série de 39 émissions en couleur que Radio-Canada présentera à ses téléspectateurs à compter de l'automne de 1967. On entreprendra le tournage au cours du mois prochain. Des scènes extérieures seront tournées aux îles de Sorel, en Gaspésie et à l'île d'Orléans.



Lise Payette et Guy Provost, les deux animateurs de l'émission radiophonique **PLACE AUX FEMMES** à 2h.30, du lundi au vendredi, s'envoleront le 27 mai prochain pour une tournée de deux semaines dans les bases de l'armée et de l'aviation canadienne en France et en Allemagne. Au cours de cette tournée, 10 émissions de **PLACE AUX FEMMES** seront transmises directement d'Europe à l'intention des auditrices canadiennes.



Jacques Boulanger vous invite à faire **FACE A LA MUSIQUE**, chaque lundi soir à 8h.30, au petit écran. **FACE A LA MUSIQUE** donne à ses concurrents l'occasion de remporter de magnifiques prix. Signalons que cette émission se poursuivra pendant la saison estivale.

# capital et travail

émission d'information et de commentaires économiques et syndicaux

tous les jeudis à 9h. 30 du soir

**CBF 690**

et les postes du réseau français de radio

Radio-Canada

la  
belle  
province



## C'est merveilleux, la paix, la liberté ... pour les Américains

La Compagnie Price Brothers exploite nos richesses forestières depuis de nombreuses années. Un bon nombre des directeurs de la compagnie sont des américains.

La compagnie a décidé d'augmenter la capacité de production de son moulin à Alma, au Lac St-Jean.

Price Brothers a fait venir une autre compagnie américaine, Rust Associates, pour lui construire le nouveau bâtiment.

Rust Associates a communiqué immédiatement avec les "international brotherhoods" américain de la construction.

Ils ont bâclé l'affaire entre eux. Ils ont fabriqué des conventions collectives et ils les ont signées.

Après avoir réglé l'affaire entre eux autres, ils ont envoyé leur homme, Roger Perrault, à Alma.

C'est Roger Perrault, représentant des "international brotherhoods" qui engage la main-d'oeuvre. C'est simple comme tout. Le travailleur rentre dans l'union américaine, il paye son droit d'entrée, sa cotisation, et il a la job.

Pour pouvoir travailler sur le chantier de la compagnie américaine, l'ouvrier d'Alma est obligé de rentrer dans l'union américaine.

Les ouvriers d'Alma n'ont pas aimé ça. Ils sont habitués à choisir leurs propres syndicats et à négocier leurs propres conventions collectives.

Alors ils ont tenté d'organiser les ouvriers pris de force dans les unions américaines.

Mais là, la justice est intervenue pour appuyer les arrangements pris entre la compagnie et les unions américaines. Car tout ça est légal, dans la belle province.

Quand des travailleurs ont décidé de protester quand même on a fait peser sur eux la menace de la prison.

Mais ce n'était pas assez. Perrault craignait les répercussions dans Alma, où 90 pour cent des travailleurs favorisent la CSN. Il lui fallait un peloton de policiers pour protéger son union.

Louis Laberge, le valet en titre des unions américaines au Québec, a alors envoyé un télégramme à Claude Wagner, le ministre de la justice, lui demandant des renforts.

Wagner lui a envoyé 60 policiers pour "protéger" les 80 ouvriers sur le chantier américain.

Dans ces circonstances, les ouvriers d'Alma se sont dit qu'il fallait faire changer les lois qui permettent aux unions améri-

caines de venir prendre les gens malgré eux, ici.

Alors la compagnie a retiré ses plaintes, la police s'est retiré, et Perrault s'est retiré.

La paix est revenue à Alma. La compagnie américaine aura son nouveau moulin, construit par une société américaine et par des membres de syndicats américains.

Quand les américains parlent de "peace and liberty" c'est ça que ça veut dire.

Vous comprenez maintenant pourquoi ils sont si populaires de par le monde?

Richard Daignault

